

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfant@amnesty.fr

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



N°30

Mars 2015

Public

SF 15 – ENF 06

Edito p.1

Vie de la commission p.2 à 4

Amnesty en action p.4 à 6

Bonnes nouvelles p.7 et 8

Roms en France p.8 à 10

Sur le front des enfants soldats
p.10 à 13

Syrie Irak

-Des crimes contre l'humanité p.13 et 14
-L'endoctrinement en cours p.14 à 17

CIDE p.17 à 19

Rapports p.19 à 21

Maltraitance p.21 à 23

Enfants et migrations p.23 à 28

Témoignage

-Lassana, lycéen sans papiers p.28 et 29

Actualités - monde p.29 à 36

-2014 : Une année dévastatrice pour les enfants
-Colombie : drogue dans le corps d'une fillette
-Pérou : la révolution des balais
-Nigeria : Boko Haram utilise les fillettes pour les attentats suicides
-Sierra Leone : diminution des excisions
-Soudan du Sud : les conséquences du conflit sur les enfants
-RDC : exécutions et disparitions
-Terr. Palestiniens : enfants arrêtés par les militaires israéliens
-Liban : une revue instructive
-Birmanie : les Rohingyas
-Pakistan : journée contre Malala
-Japon : manga porno enfantin

En bref

France p.36 et 37

En bref

Monde p.37 à 39

Agenda p.39 à 41

Films – Livres – Colloque

Edito

Monsieur le Maire, «*Open your arms*»

C'est la deuxième fois que je me permets de vous écrire depuis peu de temps. Au quatrième trimestre de 2014, je vous avais proposé que nous commémorions le 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant.

Si vous vous êtes penché sur cette Convention, vous l'avez sûrement trouvée exemplaire et vous comprenez pourquoi elle sert de base aux législations concernant les enfants de tous les pays du monde.

Vous avez sûrement remarqué l'article 22 où les Etats signataires s'engageaient à prendre toutes les mesures appropriées pour qu'un enfant, qui cherche à obtenir le statut de réfugié, qu'il soit seul ou accompagné, bénéficie d'aide et protection afin qu'il puisse jouir des droits énoncés dans la Convention.

Ces Etats s'engagent à collaborer avec l'ONU pour que ces enfants soient protégés.

C'est justement le moment de mettre en œuvre cet article 22. Le Haut comité de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) estime qu'il y a plus de 4 millions de réfugiés syriens répartis dans cinq pays : le Liban, la Turquie, l'Irak, la Jordanie et l'Egypte.

Sur ce nombre, l'UNHCR considère qu'il y a 380.000 personnes en danger, dont de nombreux enfants isolés. Ces personnes devraient être réinstallées d'ici fin 2016. Ne serait-il pas le moindre des gestes de solidarité et d'humanité que des pays riches comme le nôtre participe à la protection de ces personnes vulnérables ?

En proposant que notre ville puisse accueillir des réfugiés originaires de Syrie, grâce aux programmes de réinstallation et d'admission humanitaire, vous aideriez à ce que cet article 22 devienne effectif. Vous montreriez au Gouvernement français que la population est solidaire et que la France peut accueillir plus de réfugiés qu'elle ne le fait actuellement, rendant possible des conditions de vie dignes pour ces personnes privées de tout.

Monsieur le Maire, notre ville peut accueillir des réfugiés de Syrie. La solidarité n'est pas un vain mot.

«Ouvrez les bras» «*Open your arm*».

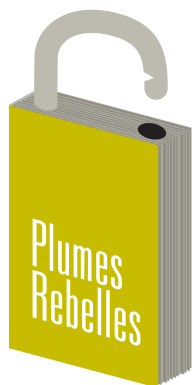
Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.



**PEUT ACCUEILLIR
DES RÉFUGIÉS DE SYRIE.**

#ouvrezlesbras
AMNESTY
INTERNATIONAL

Vie de la commission



Plumes rebelles : festival des droits humains à Besançon

Chaque année, à Besançon, a lieu le festival «Plumes rebelles» organisé par les groupes d'Amnesty de la région Franche Comté.

Lors de ce festival, ont lieu un concours de nouvelles écrites par des jeunes de collèges, de lycées et post-bac et des tables rondes concernant les droits humains. Les prix des meilleures nouvelles ont été remis par Genevieve Garrigos, présidente d'Amnesty France.

Le 7 février 2015, la Commission Droits de l'enfant a participé à une des tables rondes autour des violences faites aux enfants, en compagnie de Muriel Salmona, psychiatre, psychothérapeute et chercheuse spécialisée dans la clinique des psychotraumatismes et Khady Koita, présidente de l'association sénégalaise La Palabre qui vient en aide aux femmes. Khady Koita, militante du GAMS (Mutilation sexuelles et mariages forcés), est l'auteur de l'autobiographie "Mutilée", autour de sa propre excision.

Bilan 2014 de la Commission

Dans le texte ci-dessous, la Commission des Droits de l'enfant sera sous le vocable «la commission» et la Convention relative aux droits de l'enfant sous le sigle CIDE.

La commission gère un réseau de 162 «relais enfants».

La commission gère un réseau de 162 «relais enfants» auxquels elle diffuse des informations concernant les campagnes dans laquelle elle est engagée, l'actualité des droits de l'enfant, des actions urgentes et la lettre de la commission. Ceux-ci entretiennent autour d'eux des réseaux locaux auxquels ils envoient les actions urgentes. La Commission assure une permanence tous les jeudis.

Participation aux actions prioritaire d'AIF

- La commission a participé aux actions engagées à la suite des rapports d'AI concernant les expulsions forcées en France. Elle a rédigé un vademécum des textes internationaux, européens et nationaux concernant le droit à la scolarisation. Ce texte sert de document de référence pour les groupes engagés dans des actions sur le terrain. Un membre de la commission était présent lors du procès de juin 2014 à Bobigny et un autre participe en collaboration avec l'équipe Lutte contre les discriminations (LCD) au collectif de suivi des Roms des Coquetiers de Bobigny.

- La commission a initié et invité les groupes à commémorer le 25^{ème} anniversaire de la CIDE et à cette occasion à mieux faire connaître celle-ci. Pour aider les groupes elle a rédigé une «boîte à outils» mise en ligne sur l'extranet. Celle-ci met à disposition les textes internationaux de référence concernant les droits de l'enfant en version intégrale et dans des versions adaptées à un lectorat jeune, des suggestions d'activités tant à destination d'un public d'adultes que d'un public scolaire et universitaire, des textes d'accompagnement des expositions, un audio-guide de l'exposition sur la CIDE, un diaporama, des conseils techniques, des ressources documentaires diverses. Elle a fourni aux groupes, à leur demande, des documents (affiches, copies de dvd, diaporama, documents papiers). Le bilan exhaustif n'a pas encore été tiré, mais de nombreux retours ont montré l'engagement des groupes : organisation de colloques, d'expositions, plantation «d'arbres des droits de l'enfant», concours de dessins, projections de films, flash-mob.

- Plaidoyer : en juin 2013 un membre de la commission s'est rendu au ministère des Affaires étrangères avec le chercheur Salvatore Sagues et la responsable du ministère Relex pour plaider le respect, par l'armée française engagée au Mali, du sort des enfants faits prisonniers.

Un membre de la commission s'est rendu avec une salariée du pôle action au ministère de l'Education nationale le 9 janvier 2014 pour évoquer avec Philippe Beuzelin, conseiller de la ministre à la réussite scolaire, la scolarisation des enfants vivant dans des campements informels et leur devenir scolaire lors d'expulsions forcées.

Avec le service Relex, la commission a rédigé une lettre au ministre des Affaires étrangères et une au Garde des Sceaux pour demander la signature par la France du troisième protocole facultatif additionnel à la CIDE. Ce qui a été fait le 20 novembre 2014.

- Relation avec les médias : un membre de la commission a participé à une émission en direct sur la radio Afrika One, répondu à une interview pour le site d'information Atlantico et à une interview pour un journal local lors d'une intervention en région, autour du thème des enfants soldats. Un membre de la commission a participé à une émission en direct sur Radio Notre-Dame, le 20 novembre 2014, lors du 25^{ème} anniversaire de la CIDE.

Intervention à la demande des groupes

En 2014, 12 interventions sur des thèmes concernant les droits de l'enfant : enfants soldats, droit à la scolarisation, présentation de la CIDE lors d'une réunion d'un conseil

régional, accompagnement d'une semaine des écrivains syriens, inauguration d'expositions : (exposition sur la CIDE à l'ESPE de Paris, exposition sur le travail des enfants au conservatoire de Houilles), plantation d'arbres des droits de l'enfant, diverses animations en milieu scolaire.

Participation à des actions d'éducation aux droits humains

Un membre de la commission a assuré la mise en place, la coordination et l'animation de deux modules de six heures chacun, de formation des futurs enseignants à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Paris. Un premier module traitait de la Convention relative aux Droits de l'enfant, un deuxième du thème : «travailler avec une ONG de défense des droits humains : Amnesty International». Il s'agissait d'une première expérience de module de formation commune dans une institution renouvelée. Le bilan n'en n'a pas encore été tiré par les responsables de l'ESPE. Cette expérience sera à reprendre si ce type de formation des enseignants se poursuit. Le premier module a fait appel à la collaboration de militants d'ATD Quart-monde et de Défense de l'Enfant International France. Le deuxième a fait appel à la commission EDH et à des représentants des antennes jeunes.

Actions urgentes

La commission a transmis à ses relais 31 actions urgentes en 2014.

La commission a transmis à ses relais 31 actions urgentes en 2014. Ces actions urgentes, prises sur le fil de Toulouse et concernant des enfants sont mises en forme par les membres de la commission présents à la permanence du jeudi ; un modèle de lettre en français est rédigé, traduit en anglais si besoin, parfois en espagnol. Ces documents sont transmis par courrier électronique et postal, à la quarantaine de relais demandant des documents papier. Chaque relai renvoie ces documents aux membres de son propre réseau.

La lettre de la commission

En 2014, trois numéros de «La Lettre de la Commission Droits de l'enfant» ont été rédigés, imprimés et diffusés au format papier (une version électronique est aussi mise à disposition) aux relais, à quelques bibliothèques universitaires concernées par les droits de l'enfant, les ESPE en particulier et à d'autres ONG de défense des droits de l'enfant. Cette lettre est conséquente de plusieurs dizaines de pages, elle rend compte de l'action d'Amnesty dans la défense des droits de l'enfant et de la vie de la commission. Elle contient quelques textes de réflexion, des comptes rendus de colloques et conférences auxquelles ont participé de membres de la commission, des informations et des actualités sur des situations particulières de violations des droits de l'enfant dans le monde et en France, enfin des présentations d'ouvrages et de spectacles concernant ce sujet.

«Inform'action» concernant les enfants soldats

La commission a participé à sa réactualisation.

Lien avec d'autres ONG

La commission est observatrice au collectif «Agir ensemble pour les droits de l'enfant» (AEDE) qui s'est formé pour la rédaction d'un rapport alternatif au rapport que la France doit rendre pour l'examen périodique universel auprès de la Commission des Droits de l'Enfant de l'ONU en 2015. Ce collectif rassemble 53 organisations diverses qui s'activent en France dans le champ des droits de l'enfant. Des membres de la commission ont participé à plusieurs réunions de ce collectif.

Réseau Childnet

Un membre de la commission a reconstruit le réseau des commissions des droits de l'enfant de nombreuses sections d'Amnesty. Ce réseau permet la communication et les échanges d'idées entre ces différentes commissions.

La Commission en 2015

- Participation à une campagne contre les discriminations des enfants dans les écoles de la République Tchèque.
- Participation à la campagne «Ouvrez les bras» sur la Syrie, visant à faire pression sur les pays riches afin qu'ils accueillent un plus grand nombre de réfugiés originaires de Syrie.
- Participation à la campagne «Roms en France» pour la défense des personnes expulsées des campements informels.
- Le travail d'une commission thématique, dont le thème ne semble pas prioritaire, est d'assurer une veille constante de l'actualité, et d'en rendre compte aux militants. De plus, depuis sa création la commission a produit plusieurs dossiers thématiques dont l'objet est d'éclairer un sujet particulier concernant les droits de l'enfant ; la peine de mort appliquée aux mineurs, les filles manquantes, les mariages précoces, la prostitution infantile, le travail des enfants (sous la forme d'une exposition) sont les titres des derniers dossiers. Ils ont permis aux militants de découvrir, d'approfondir des droits de l'enfant, l'état de leur application, les conséquences de leur violation. Avec le temps, certains de ces dossiers sont devenus obsolètes et il est nécessaire de les renouveler. C'est ainsi, qu'avec l'apport de deux nouvelles bénévoles, la commission a décidé de rédiger un dossier concernant le

droit à l'identité (article 7 de la CIDE) le «droit d'avant les droits». L'objet sera de mettre en lumière «les enfants invisibles» (sic), les enfants sans droit, soit plus d'un enfant sur trois dans le monde.

- Le suivi des actions urgentes se fera sans relâche.

- L'accompagnement sans soutien d'AIF de deux pièces de théâtre concernant les enfants soldats, «Le bruit des os qui craquent» et «L'enfant de demain» a donné lieu à un «bord de plateau» à l'issue de leurs représentations en janvier et février 2015. La participation à une table ronde au festival «Plume rebelle» de Besançon a eu lieu début février.

- Un membre de la commission a participé à la rédaction du dossier d'accompagnement du film «Spartacus et Cassandra» soutenu par AIF, en collaboration avec l'équipe Lutte contre les discriminations et la salariée correspondante.

- Nous poursuivons notre collaboration avec les autres commissions des droits de l'enfant via le réseau Childnet notamment en vue du prochain conseil international.

Amnesty en action

Ouvrez les bras ! #OpenToSyria

Témoignages de réfugiés syriens parmi les plus vulnérables



© Amnesty.

Le rapport d'Amnesty International, paru le 3 février 2015, donne un éclairage humain à la crise des réfugiés en Syrie, à travers les témoignages de huit personnes et familles qui ont fui le conflit et luttent pour survivre au Liban, en Jordanie et en Irak.

Intitulé *Hardship, Hope and Resettlement: Refugees from Syria tell their stories*, ce document met l'accent sur le fait que la réinstallation à l'étranger peut offrir à certains des réfugiés les plus vulnérables une opportunité unique de reconstruire leur vie. Sa publication marque le lancement de la campagne d'Amnesty International #OpenToSyria.

Cette campagne vise à faire pression sur les pays riches, en s'appuyant sur leurs populations, afin qu'ils accueillent un plus grand nombre de réfugiés originaires de Syrie, grâce aux programmes de réinstallation et

d'admission humanitaire. Jusqu'à présent, la réponse du monde à la crise en Syrie est lamentable et certains des pays les plus riches n'ont quasiment rien fait.

« Avec près de quatre millions de réfugiés, l'ampleur de la crise est accablante. Ce rapport raconte l'histoire des visages qui se cachent derrière ces chiffres, des personnes qui témoignent avec leurs propres mots, a déclaré Sherif Elsayed Ali, responsable du programme Droits des réfugiés et des migrants d'Amnesty International.

Amnesty International a réuni dans ce rapport les témoignages d'une femme de 23 ans qui s'efforce de prendre soin de ses quatre enfants, seule, au Liban, d'un homosexuel en butte aux menaces en Jordanie et de la famille d'un garçon de 12 ans atteint d'un cancer qui a besoin de soins médicaux, en Irak. «Beaucoup ont traversé l'enfer, ont enduré des épreuves terribles et doivent encore lutter chaque jour dans leur vie de réfugiés. La réinstallation peut contribuer à leur offrir un appui indispensable : une lueur d'espoir en un avenir meilleur».

Près de 95 % des réfugiés originaires de Syrie – 3,8 millions de personnes – sont accueillis dans cinq principaux pays de la région : la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a identifié 380.000 réfugiés dans ces pays qui ont besoin d'une réinstallation. Jusqu'à présent, toutefois, seules 79.180 places d'accueil ont été proposées dans le monde par des pays riches, ce qui correspond à un cinquième des besoins. «Les réfugiés sont des gens ordinaires, tout comme chacun d'entre nous, mais leurs vies sont souvent réduites à néant en raison d'un conflit et ils doivent tout recommencer à zéro», a déclaré Sherif Elsayed Ali. «Il est temps d'ouvrir nos cœurs et nos sociétés à ceux qui fuient les atrocités commises par le gouvernement syrien, le groupe armé de l'État islamique (EI) et d'autres, et de montrer que la compassion et l'humanité peuvent l'emporter», a déclaré Sherif Elsayed Ali. Il est à noter que l'Allemagne accueille 30 fois plus de réfugiés syriens que la France, et que le Liban accueille 1,2 millions de Syriens à lui tout seul.

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Crises-et-conflits/Actualites/Detresse-espoir-et-accueil-les-refugies-de-Syrie-racontent-leurs-histoires-14082>

Racisme, ségrégation et rejet : la réalité que vivent les enfants roms en République tchèque



Enfants roms dans une école
© Jiri Dolezel

Dans un «post de blog» sur le site d'Amnesty, Nicolas Berger directeur du Bureau des institutions européennes d'Amnesty International, rappelle la réalité des ségrégations subies par les enfants roms en République Tchèque.

La Cour européenne des droits de l'homme avait déclaré, il y a sept ans que la République Tchèque bafouait la Convention européenne des droits de l'homme. Le 25 septembre 2014, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait lancer une procédure d'infraction contre la République tchèque pour violation de la loi relative à la lutte contre la discrimination en vigueur au sein de l'Union européenne (UE), s'agissant de la discrimination à l'égard des enfants roms dans le système éducatif.

Au niveau national, une réforme de la Loi relative à l'école est en cours, afin de garantir que les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux soient accueillis dans les écoles classiques. Malgré cela, les enfants roms continuent à être placés dans des «écoles pratiques» où ils sont considérés comme des enfants avec handicaps mentaux légers, ou dans des écoles «spéciales» pour roms. Le gouvernement affirme qu'il a renforcé les garanties contre les placements arbitraires dans ces établissements, notamment en exigeant l'accord des parents. Cependant, des parents roms dénoncent encore les pressions exercées sur eux pour faire tester leurs enfants dans des centres d'évaluation.

En plus de la ségrégation administrative, les enfants roms sont quotidiennement en butte au racisme ordinaire de la part des autres enfants et des personnels éducatifs.

Nicolas Berger cite l'exemple de Jana, jeune fille rom : «Mes collègues m'ont récemment parlé d'une jeune fille nommée Jana*, qu'ils ont rencontrée. D'après son témoignage, ses camarades de classe l'appelaient «bouche noire», lui disaient qu'elle était «dégoûtante» et lui avaient un jour caché ses chaussures, la laissant pieds nus dans la neige. Lorsque sa famille a abordé cette situation avec l'école, rien n'a été fait. Lorsque le frère de Jana, Karol*, l'a défendue, il n'a pas été soutenu. D'autres élèves leur ont dit qu'ils étaient sales et sentaient mauvais. Lorsque les professeurs s'en sont rendu compte, ils ont dit à Jana et Karol qu'ils ne s'intégraient pas et leurs notes ont fortement baissé».

* Les noms ont été changés.

<http://livewire.amnesty.org/fr/2014/11/17/racisme-segregation-et-rejet-la-realite-que-vivent-les-enfants-roms-en-republique-tcheque/>

Haïti : cinq ans après le tremblement de terre dévastateur, des dizaines de milliers de personnes sont toujours sans logement



Printemps 2010, maisons détruites
© Ambassade de France.

Cinq ans après le séisme dévastateur qui a frappé Haïti en 2010, des dizaines de milliers de personnes n'ont toujours pas retrouvé de logement, et beaucoup de ceux qui ont tout perdu dans cette catastrophe se sentent abandonnés face aux échecs des politiques gouvernementales, aux expulsions forcées et aux solutions à trop court terme, a déclaré Amnesty International, le 8 janvier 2015.

Dans son nouveau rapport, intitulé «15 minutes pour partir. Les violations du droit à un logement convenable en Haïti après le tremblement de terre», l'organisation décrit des exemples inquiétants d'habitants expulsés de force de leurs logements de fortune dans des camps provisoires. Ce rapport montre aussi que l'aide au développement qui a afflué à la suite du séisme n'a pas abouti à des solutions de logement sûres et durables.

D'après les dernières données disponibles, 123 camps de personnes déplacées, accueillant 85.432 personnes, sont toujours ouverts en Haïti. Si le nombre de personnes vivant dans des camps a fortement diminué depuis 2010, plus de 22.000 foyers n'ont toujours pas de logement satisfaisant. Les conditions de vie dans les camps de personnes déplacées sont très difficiles. Un tiers des habitants de ces camps n'ont pas accès à des latrines. On compte en moyenne un sanitaire pour 82 personnes.

Expulsions forcées

Les expulsions forcées des habitants des camps sont un problème grave et persistant. Plus de 60.000 personnes ont été expulsées de force de leurs abris dans des camps de fortune depuis 2010. La grande majorité d'entre elles ne se sont vu proposer aucun autre endroit pour se réinstaller, et sont

retombées dans la pauvreté et l'insécurité.

La nécessité de trouver des solutions de logement durables

À la suite du séisme, l'argent et l'aide humanitaire ont afflué dans le pays. Une partie a

été utilisée dans des programmes d'aide au paiement des loyers, destinés à aider les personnes déplacées à louer un logement pendant un an. Cependant, si ces programmes ont fortement réduit le nombre de camps, ils ne peuvent pas être considérés comme une solution durable.

D'après le rapport d'Amnesty International, moins de 20 % des solutions de logement proposées peuvent être considérées comme durables ou à long terme. La plupart des programmes se contentent plutôt de proposer des solutions provisoires, par exemple les T-Shelters (abris de transition), qui sont de petites structures construites avec des matériaux légers, conçues pour durer trois à cinq ans.

L'année dernière, le gouvernement a commencé à étudier des solutions plus durables, telles que la régularisation des camps et l'accès aux services de première nécessité. En août 2014, il a rendu public sa première Politique nationale du logement, qui offre un cadre pour les futures interventions. Amnesty International va suivre attentivement ces mesures pour s'assurer que les programmes sont conformes aux obligations internationales d'Haïti en matière de droits humains.

L'organisation appelle le gouvernement haïtien à mettre en place des garanties contre les expulsions forcées et à faire en sorte que les solutions de logement qui sont en train d'être mises en place soient pleinement accessibles et abordables pour tous ceux dont le droit à un logement convenable est le plus menacé. Elle demande également aux donateurs et aux organes internationaux de veiller à ce que toutes les initiatives qu'ils financent ou soutiennent accordent une place centrale aux besoins à long terme de la population et à ses droits fondamentaux.

Document public - AILRC-FR

Pour de plus amples informations, contacter le Service de presse AI Londres : press@amnesty.org

Les films soutenus par Amnesty



«SPARTACUS & CASSANDRA»

de Ioanis Nuguet – documentaire français – février 2015

Spartacus, jeune Rom de 13 ans et sa soeur Cassandra, 10 ans sont recueillis dans le chapiteau-squat de Camille, une drôle de fée trapéziste qui prend soin d'eux, leur offre un toit et leur montre le chemin de l'école. Mais le cœur des enfants est déchiré entre l'avenir qui s'offre à eux... et leurs parents qui vivent encore dans la rue.

Ioanis Nuguet a passé trois ans auprès des Roms de Seine-Saint-Denis. A la froide observation de leur vie, le jeune cinéaste préfère un film documentaire «à hauteur d'enfants», constitué de la somme de leurs regards, sentiments, pensées...

C'est l'histoire de deux enfants qui, au bout de l'engrenage judiciaire, comprennent qu'à défaut de pouvoir sauver leurs parents, ils peuvent décider de se sauver eux-mêmes. Cruel dilemme pour ces petits héros, qui vont apprendre ce qu'il en coûte de prendre leur destin en main et d'abandonner leurs parents au bord du chemin... Ioanis Nuguet compose avec empathie un «conte documentaire» à la fois tendre et rude, réaliste et poétique, où les enfants deviennent les parents de leurs propres parents. La caméra est tellement dans le quotidien de la vie des personnages, surtout des deux enfants, qu'on a souvent du mal à se dire que c'est un documentaire non scénarisé, probablement à cause de l'implication de la caméra et du réalisateur dans cette histoire.

On se dit aussi que cette histoire a un caractère quelque peu universel, qui dépasse la situation de ces deux enfants roms. Ce film traite des Droits de l'Enfant (Comment grandir avec des parents fragiles ou en très grandes difficultés ? Comment protéger les enfants à bon escient ? Le rôle du juge pour enfants pour assurer la primauté de l'intérêt de l'enfant).



«EAU ARGENTEE»

Syrie autoportait

de Oussama Mohamed et Wiam Simav Bedirxam - Documentaire franco-syrien - 2014

Depuis le 5 mai 2011, le cinéaste syrien Ossama Mohammed est exilé en France pour avoir critiqué le régime de Bachar el-Assad. A travers les vidéos postées par les cinéastes amateurs, il suit pas à pas l'évolution de la révolution syrienne. Décidé à retracer leur histoire et la sienne, il compose peu à peu un film à partir de cette mosaïque d'images et de sons : les premières manifestations et les premiers martyrs, la naissance d'un bébé avec les moyens du bord, les chants traditionnels, un adolescent torturé, les appels désespérés des insurgés à l'armée, le témoignage de soldats déserteur. Jusqu'à ce Noël 2011, où un message parvient sur son ordinateur : celui d'une jeune Syrienne d'origine kurde appelée Simav, qui lui demande : «Qu'est-ce que tu filmerais si tu étais à ma place ?» Commence un échange entre un exilé et une révolutionnaire...

Bonnes nouvelles

La France signe enfin le 3ème protocole à la Convention des droits de l'Enfant

25 ans après, un nouveau mécanisme de protection des droits de l'enfant

Le 20 novembre dernier, date du 25^{ème} anniversaire de l'adoption par les Nations unies de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), la France a enfin signé le 3ème protocole facultatif à cette convention.

Cette signature à laquelle s'était engagé le gouvernement français à l'issue de son Examen périodique universel devant le Conseil des Droits de l'homme en juin 2013, intervient trois ans après l'adoption de ce protocole qui crée un mécanisme d'examen de plaintes individuelles en cas de violations des droits protégés par la CIDE. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies peut être saisi directement par les enfants eux-mêmes ou leurs représentants. Selon le Communiqué de presse du gouvernement, cette adhésion «renforce la prise en compte par la France de la parole de l'enfant» et témoigne de sa volonté «de rendre pleinement effectif les droits des enfants, tels qu'ils sont garantis par les textes internationaux».

Amnesty International qui avait appelé à plusieurs reprises le gouvernement français au respect de ses engagements, se félicite de cette signature et engage le gouvernement à lancer au plus vite le processus de ratification par le Parlement pour une mise en œuvre rapide et effective de ce mécanisme.

La Somalie ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant : un grand pas en avant pour les enfants et les générations futures

«La ratification par la Somalie de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies constitue une étape décisive pour le bien-être des enfants et des générations futures dans le pays», a déclaré Amnesty International.

La Somalie est devenue le 195^e État partie à ce traité.

«Les enfants représentent l'avenir de la société, leur bien-être doit figurer parmi les priorités de tous les gouvernements. La Somalie a fait montre de son engagement à protéger les enfants en ratifiant ce traité et encourage ainsi le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour tenir cet engagement», a déclaré Gemma Davies, chercheuse d'Amnesty International spécialiste de la Somalie.

Le 20 janvier 2015, dans une école de Mogadiscio, le président somalien Hassan Sheikh Mohamud a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Amnesty International attend maintenant que la Somalie dépose les instruments de ratification auprès des Nations unies à New York pour achever le processus de ratification.

Seuls deux États, les États-Unis et le Soudan du Sud, doivent encore confirmer leur engagement envers la protection de l'enfant en ratifiant ce texte.

La Somalie a signé la Convention relative aux droits de l'enfant en 2002. Le Parlement somalien a voté en faveur de la ratification de ce texte le 13 décembre 2014.

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter : Mildred Ngesa, attachée de presse – mildred.ngesa@amnesty.org, tél. : +254732495215.

Lu dans la presse

Soudan : le mariage d'une fillette de 5 ans invalidé par la justice

La justice soudanaise a annulé l'union d'une fillette mariée à l'âge de 5 ans avec un quadragénaire, a rapporté le 3 octobre 2014, l'association Sima de défense des droits des femmes et des enfants au Soudan. La fillette, Ashjan Youssef, aujourd'hui âgée de 8 ans, avait été mariée, il y a trois ans, à un père de famille.

Un tribunal d'Oumduurman, ville jumelle de Khartoum, a annulé le 2 octobre le mariage, invoquant «la loi sur le statut personnel qui interdit le mariage des filles avant l'âge de 10 ans», a rapporté Nahed Jabrallah, directrice de l'association Sima, ayant porté le cas devant la justice.

Le jour de son mariage, «Ashjan Youssef était âgée de seulement 5 ans et son époux, déjà marié et père de quatre enfants, avait 43 ans», a souligné la militante. Selon elle, un accord avait été conclu entre les deux familles pour célébrer l'union, lorsqu'Ashjan aurait 15 ans, mais le futur marié avait exigé d'avancer les noces.

Un oncle de la fillette avait alors «fait appel à nous et nous avons porté son cas devant la justice», a ajouté Mme Jabrallah.

Le Soudan est régulièrement critiqué par des organisations de défense des droits de l'Homme pour sa législation autorisant les mariages précoces.

Le Figaro.fr avec AFP – 3 octobre 2014.



Thomas Lubanga pendant son procès.
© APGraphics Bank.

Congo : rejet du pourvoi en appel de Thomas Lubanga

La Cour pénale internationale a rejeté le pourvoi en appel de Thomas Lubanga. Il purgera ses 14 ans de prison.

Thomas Lubanga a été le premier accusé passant en procès devant la CPI. Inculpé pour recrutement, enrôlement et utilisation d'enfants soldats, il a été reconnu coupable et a été condamné en première instance à 14 ans de prison par la CPI. La comenfangs a suivi jour après jour son procès; voir <http://ai405.free.fr/proceslubanga/index.htm>

Mais il ne sera pas condamné pour esclavage sexuel comme le demandaient les parties civiles.

Il reste Bosco N'taganda dont le procès devrait commencer bientôt et Joseph Koni qu'on n'a toujours pas réussi à attraper. Sans compter les autres...

Lubanga.<http://www.france24.com/fr/20141201-cpi-rejette-appel-ancien-chef-milice-congolais-thomas-lubanga-congo/>

Afghanistan : Brishna

Brishna est cette jeune victime de viol âgée de 10 ans qui risquait d'être victime d'un «crime d'honneur».

Suite à l'action à laquelle ont participé nos réseaux, les membres d'Amnesty International délégués en Afghanistan ont été contactés par le bureau du président. Ils ont été informés du fait que les autorités afghanes surveillent de près le cas de Brishna et mettent tout en oeuvre pour assurer sa sécurité. Les autorités ont concédé avoir reçu des milliers d'appels de militants du monde entier les exhortant à agir sur ce cas.

Brishna a été violée en mai 2014 par un mollah, puis menacée de crime d'«honneur» par des membres de sa famille et de sa communauté. Grâce à l'assistance de l'organisation Women for Afghan Women, elle a bénéficié de soins médicaux et d'une protection à la suite de l'agression, avant d'être ramenée au sein de sa famille.

<http://www.amnestyinternational.be/doc/actions-en-cours/article/action-urgente-bonne-nouvelle-23519>
Isavelives.be



Roms en France

Que deviennent les roms des Coquetiers ? Un triste bilan !



Au bidonville des Coquetiers de Bobigny, le 21 octobre 2014. (Photo Lionel Charrier. Myop).

Le 21 octobre 2014, les Roms vivant pour la plupart depuis plusieurs années dans le campement de Bobigny ont été expulsés de force suite à l'arrêté d'évacuation du maire de Bobigny. Plus de 100 personnes ce sont ainsi trouvées à la rue, sans abri, avec personnes âgées parfois malades, enfants et nourissons. Beaucoup condamnés à l'errance ont disparus des radars des associations, trouvant refuge dans des voitures ou des solutions de fortune.

Qu'en est-il aujourd'hui, selon les informations des associations, des familles qui résidaient dans ce bidonville ?

A ce jour, on relève une grande disparité des situations pour les familles parties en province suivant les foyers ADOMA et l'accompagnement et le suivi dont ils font ou non l'objet. Les radiations scolaires n'ont pas été faites, beaucoup d'enfants sont descolarisés. La plupart des familles n'ont pas accès aux droits sociaux et au RSA, ce qui limite leurs possibilités pour la recherche de travail ou les

transports pour les enfants pour aller à l'école. Il y a déjà quelques retours et très très peu de situations en bonne voie.

Beaucoup de familles n'ont donné aucun signe depuis leur départ... Sont-elles toujours en province ou sont-elles retournées sur d'autres bidonvilles à La Courneuve, Aubervilliers ou à Bobigny sur l'aire d'insertion, à leur risque et péril et celle de la famille qui les accueille. Pour elles, hébergées à Paris, le diagnostic social se poursuit, là aussi beaucoup d'enfants sont descolarisés et peu d'informations filtrent des foyers. Les informations sont incomplètes et les associations n'ont pas la capacité d'assurer un suivi et un accompagnement, pourtant absolument indispensable. Ceux dont on a des nouvelles ne sont pour l'essentiel pas du tout en bonne situation et certains hôteliers abusent même de leur détresse.

Comme l'indiquait le collectif de soutien aux habitants roms de Bobigny "l'expulsion du bidonville des Coquetiers à Bobigny en Seine-Saint-Denis a abouti à un désastre. Des 80 enfants scolarisés du terrain, seuls 8 vont encore à l'école. Familles séparées, dispersées au quatre coins de France, bébés et vieillards jetés à la rue, formations professionnelles interrompues brutalement, voilà le bilan de cette expulsion qui se voulait "exemplaire"....

Le préfet chargé des campements illicites en région Ile-de-France, n'a pas la même analyse, on n'aurait pas lésiné sur les moyens et dépensé beaucoup d'argent public !!!

N'y avait il pas mieux à faire ? Eviter la précipitation et tenir compte réellement des situations de chacun ? Avoir un suivi et un bilan véritablement partagé pour agir, familles et associations, avec les services préfectoraux. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Jean-Pierre Lazarus, Commission Droits de l'enfant.

Lire aussi la réponse du Collectif de soutien aux habitants Roms de Bobigny au Préfet Leschi suite à l'expulsion du terrain des Coquetiers - «La voix des Roms» - <http://rroms.blogspot.fr/> - 6 novembre 2014

Choisy-le-Roi : un projet d'insertion par le logement et l'emploi après l'expulsion forcée de 70 personnes

Un projet d'insertion baptisé «Permis de Vivre» : 70 Roms, installés sur la municipalité de Choisy, viennent de se voir attribuer un logement transitoire.

Depuis plus de 4 ans, suite à l'évacuation manu militari, en août 2010, du bidonville situé aux abords de l'autoroute A86, l'équipe municipale, accompagnée par la Fondation Abbé-Pierre et l'association d'insertion ALJ93, s'acharne à faire bouger les lignes politiques dans l'accueil des Roms en région parisienne.

Nicoletta, mère de famille qui bénéficie de ce projet, témoigne de la violence de l'expulsion «A 6 heures du matin, le camp était noir de policier, en quelques heures, nous étions tous à la rue. Hommes, femmes, enfants, vieillards et malades. On n'avait plus rien...».

Face à cette situation, la municipalité va intervenir, elle ouvre en urgence le gymnase municipal. Aidée par le collectif Romeurope, la municipalité PCF va commencer à imaginer un projet d'insertion pour cette vingtaine de familles.

Un mois après l'expulsion, un site d'accueil d'urgence est installé. Vingt-deux caravanes en bon état sont acheminées par la fondation Abbé-Pierre et deux préfabriqués dédiés à la cuisine, au linge et au sanitaires sont mis à disposition par le conseil général. Un médiateur, employé par la municipalité, a assuré une présence quotidienne pour accompagner les familles. ALJ93 a, pour sa part, élaboré un parcours d'insertion axé sur la scolarisation des enfants, la protection sanitaire, l'apprentissage de la langue et la recherche d'emploi.

Les acteurs de ce partenariat se sont aussi concentrés sur la recherche de logements, ils ont convaincu Valapolis Habitat, l'opérateur HLM, de mettre à leur disposition des appartements promis à la destruction dans le cadre de projets de transformation urbaine, mais qui devaient restés vides et inutilisés pendant plusieurs années, avant le démarrage des travaux. Malgré les réticences de l'opérateur et du voisinage, une convention est signée permettant l'accès à quelques logements. Petit à petit, les caravanes du site d'accueil d'urgence se sont vidées, au fur et à mesure que les nouveaux logements transitoires étaient attribués et rénovés. Les usagers ont participé à la réhabilitation de leur logement.

Maintenant ces familles peuvent accéder aux droits communs se félicitait l'actuel maire Communiste de Choisy le Roi, Didier Guillaume, lors d'une soirée organisée en janvier dernier, pour fêter la réussite de ce projet.

«Tous sont aujourd'hui inscrits comme demandeurs de logements sociaux, aux même titre que n'importe quel habitant de la ville. Cela n'a pas été simple, dit-il, l'adoption de la circulaire interministérielle d'août 2002, donnant un cadre législatif au démantèlement des bidonvilles, nous a beaucoup aidés. Mais il a fallu bousculer les habitudes administratives, et d'ajouter, il y a ce qui est légal, mais surtout, il y a ce qui est légitime : la scolarisation de tous les enfants, l'accès de toutes les familles à la couverture santé (CMU AME), légitime de déclarer ses impôts, d'être inscrit à Pôle Emploi, d'ouvrir un compte bancaire et surtout d'avoir un toit !»

Dans sa maison, Nicoletta est heureuse, ses enfants vont à l'école, elle a trouvé un travail dans une cantine scolaire, et puis surtout dit-elle, le regard des gens à changer, «avant lorsque nous étions dans la caravane, les voisins se plaignaient toujours de nous, aujourd'hui quand je les croise dans la rue, il me salue !»

Ces initiatives, qui se développent montrent que des solutions d'insertions existent, et qu'il est possible de trouver des alternatives aux expulsions forcées qui bafouent les droits humains les plus fondamentaux.

D'après «L'Humanité», A Choisy le Roi, Les Roms sont logés à bonne enseigne - 29 janvier 2015.

Trois nouveaux bidonvilles démantelés

Le 3 février dernier, à Noisiel et Champ-sur-Marne, en région parisienne, à 6 heures du matin le thermomètre est en dessous de zéro, la neige qui est tombée un peu partout en France, fait la une des journaux TV.

Mais on ne saura rien des 120 occupants des campements illicites qui ont été expulsés de force ce jour là, sur décision de la préfecture de Seine et Marne. Aucune solution de relogement ne sera proposée. Dans le dénuement le plus total, et sur les conseils d'associations, ces familles décident d'occuper la mairie annexe de Noisiel et demandent qu'une solution leur soit proposée. La préfecture va donner l'ordre à la police d'évacuer les locaux de la mairie. Deux personnes, dont un membre du collectif Romeurope, seront arrêtées !

Le 24 février, c'est le bidonville de Stains qui voit arriver les CRS. 185 personnes, dont 35 enfants, sont expulsés à l'aube, la destruction des cabanons s'en suit dans la matinée. L'expulsion s'est faite sur la base d'un arrêté municipal fondé sur la salubrité. Quelques chambres d'hôtel ont été proposées à une quinzaine de personnes. Les autres se retrouvent à la rue vers d'autres bidonvilles de la région parisienne.

Sur le front des enfants soldats

La liste de la honte s'enrichit

Chaque année, à la fin du rapport de la représentante spéciale auprès du secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants dans les conflits armés, est listé un ensemble d'armées et d'organisations dénoncées pour recruter, utiliser, tuer, mutiler, violer ou commettre d'autres formes de violences sexuelles à leur encontre, ou attaquer des écoles ou des hôpitaux.

Connue sous le nom de «liste de la honte», elle s'est enrichie, à la suite des études faites en 2013, par l'ONU, sur le sort des enfants dans les conflits armés, de plusieurs organisations, principalement en République démocratique du Congo, en Syrie et Iraq, en République Centrafricaine, en Thaïlande, au Sud Soudan, au Yémen. Aucune organisation nommée dans les rapports précédents n'a été enlevée de la sinistre liste. Elle souligne que certaines organisations nouvelles dans la liste proviennent de l'éclosion d'anciennes qui poursuivent leurs mortelles activités.

A lire sur le site du bureau de la représentante spéciale du secrétaire général pour le sort des enfants dans les conflits armés.

<https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/press-release/le-rapport-annuel-du-secretaire-general-sur-les-enfants-et-les-conflits-armes-expose-les-souffrances-que-les-enfants-continuent-de-subir-dans-23-situations-de-conflit/>

RDC : 50.000 enfants ont été sortis des groupes armés depuis 2002



Des enfants à Kinshasa, lors de la campagne électorale d'un candidat aux élections de 2011 en RDC. Radio Okapi/ Ph. John Bompengo.

A l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre l'utilisation d'enfants soldats, le 12 février 2015, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) annonce que près de 4.500 enfants sont sortis des forces et groupes armés en RDC en 2014. Depuis 2002, indique l'agence onusienne, ce sont au total 50.000 enfants sortis des forces et groupes armés qui ont été assistés. 80% d'entre eux sont du Nord et Sud-Kivu.

L'UNICEF appelle le gouvernement congolais et les partenaires financiers à investir les moyens nécessaires pour garantir une réintégration durable de tous les enfants sortis des forces et groupes armés. Le manque de ressources financières menace la réintégration durable de ces enfants, fait remarquer l'agence.

«La place des enfants n'est pas au sein des forces et groupes armés, mais dans leur famille et à l'école», a déclaré Pascal Villeneuve, représentant de l'UNICEF en RDC.

L'UNICEF félicite cependant la RDC pour les initiatives prises pour mettre fin à l'enrôlement d'enfants. Il appelle le gouvernement congolais à se doter des moyens financiers nécessaires pour réaliser ses ambitions et à lutter contre l'impunité des auteurs de violation graves des droits des enfants.

«Des enfants continuent d'être enrôlés»

Dans un communiqué publié à l'occasion de la même journée, le chef de la Monusco (forces de l'ONU) a regretté que des enfants soient encore recrutés au sein des groupes armés. «Des milliers d'enfants continuent d'être enrôlés par les groupes armés dans l'Est de la République démocratique du Congo. Le recrutement d'enfants compromet l'avenir

de ces enfants et prive la RDC de leur vigueur», a déclaré Martin Kobler, qui dirige la Monusco. Il a, par ailleurs, salué les efforts du gouvernement congolais dont l'adoption du plan d'action pour la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées en octobre 2012 est «le signe fort de son engagement contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés». Pour Martin Kobler, «la place des enfants c'est à l'école et non pas sur le champ de bataille». «Donnons-leur des crayons et non des armes», a-t-il plaidé.

La journée internationale de lutte contre l'utilisation d'enfants soldats a été lancée en 2002, lorsque le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés est entré en vigueur. Ce protocole interdit la participation des enfants de moins de 18 ans aux hostilités.

Radio Okapi, Monusco, 12 février 2015

Sud-Soudan : démobilisation ratée d'enfants soldats



SPLA soldiers get off of a pick-up truck in Bentiu, Unity state - ©Amnesty.

Alors qu'on estime à plus de 12.000 le nombre d'enfants de 11 à 17 ans engagés activement dans le conflit qui ensanglante le Sud Soudan depuis plusieurs années, surtout depuis décembre 2013, les Nations unies sont en train de sécuriser une opération de démobilisation de près de 3.000 enfants. C'est la plus grande opération de démobilisation d'enfants soldats. Ces enfants, âgés de 11 à 17 ans, avaient été recrutés par l'armée démocratique du Sud Soudan, Faction Cobra, dirigée par David Yau Yau. Certains de ces enfants combattent depuis près de quatre ans.

280 d'entre eux ont été libérés le 29 janvier et l'UNICEF s'attend à la libération d'autres dans les prochains mois. «Ces enfants ont été forcé de faire et de voir des choses qu'aucun enfant ne devrait vivre» a déclaré le délégué de l'UNICEF au Sud Soudan. L'organisation doit retrouver les familles des enfants démobilisés, assurer un support psychologique et un apport de nourriture, d'eau et d'habillement. Ces enfants doivent aussi pouvoir accéder à

l'éducation et à de la formation professionnelle. Certains de ces enfants ne sont jamais allés à l'école. David Yau Yau a été à l'origine de plusieurs soulèvements contre le pouvoir central de Juba en s'appuyant sur les ethnies Murle. Il a signé un accord de paix avec Juba en janvier 2014, mais les conflits interethniques émaillés de raids et de vengeances successives ont depuis fait plusieurs centaines de morts.

Malheureusement, dans un communiqué du 16 février 2015, Human Right Watch (HWR) dénonce le recrutement, parfois par la force, par l'armée sud soudanaise d'enfants, dès l'âge de 13 ans, à Malakal, dans l'état du Haut-Nil. L'association fait aussi état du recrutement d'enfants par l'opposition. HWR a les preuves du recrutement, dans cette ville, d'au moins 15 enfants par l'ancienne milice du chef Johnson Olony.

Sudan Tribune : <http://www.sudantribune.com/spip.php?article53791>

Agence Reuter : <http://www.trust.org/item/20150127140621-esb7a/>

UNICEF : http://www.unicef.org/media/media_78936.html

<http://www.hrw.org/news/2015/02/16/south-sudan-government-forces-recruiting-child-soldiers>

Gaza : des jeunes, traumatisés par la guerre, rejoignent les camps d'entraînement du Hamas



Gaza en juillet 2014 - © Private

Hatem n'a que 14 ans mais il a déjà connu trois années de guerre avec Israël. Aujourd'hui, il se déclare prêt au combat pour le prochain conflit. «Les Israéliens ont tué ma nièce l'été dernier. Maintenant je veux les tuer», a-t-il déclaré à l'AFP, après s'être entraîné une semaine durant dans un camp d'entraînement de jeunes, avec des membres des brigades al-Qassam, la branche armée du Hamas. «Je veux devenir un combattant résistant», a déclaré fièrement le garçon, pendant une cérémonie à Gaza.

Hatem est l'un des 17.000 jeunes qui ont fréquenté en janvier 2015 les deux camps militaires où le Hamas, l'administration de facto de la Bande de Gaza, se fait fort de préparer la génération montante à se battre

contre Israël. L'été 2014, Israël et les militants du Hamas ont mené une guerre de 50 jours qui a tué environ 2.200 Palestiniens, la plupart civils et 73 Israéliens, la plupart militaires et a laissé des pans entiers du territoire en ruines. C'était le troisième conflit en moins de cinq ans, après un bombardement de huit jours en 2012 et 22 jours de guerre en 2008-

2009. Lors de ce dernier conflit, les enfants ont été en première ligne : selon les chiffres de l'ONU, plus de 500 ont été tués.

Cinq mois après la fin de cette guerre, des milliers de jeunes survivants ont rejoint les camps d'entraînement du Hamas. «Je veux rejoindre les brigades al-Qassam parce qu'elles sont les plus fortes à Gaza», dit Mohammed Abu Haibid, 15ans, qui a participé à l'entraînement. Vue l'aggravation de la situation humanitaire de la Bande de Gaza, un nouveau conflit avec Israël paraît inévitable. Avec de nombreuses écoles utilisées comme abri, le chômage à 41% et les déplacés, il n'a pas été difficile de convaincre les jeunes de rejoindre les camps. Le Hamas insiste sur le fait que d'enseigner à des enfants comment combattre est une part légitime des actes de résistance contre Israël.

Cependant, les camps qui acceptent des garçons de 14 à 21 ans sont la cible des militants des droits de l'homme, qui accusent le Hamas d'exploiter les enfants traumatisés par la guerre. Le Hamas a ouvert des camps d'été pour les jeunes depuis des années mais cette session d'une semaine a été beaucoup plus sérieuse. Dirigée pour la première fois par des militants des brigades al Qassam, ce ne fut ni amusement, ni visite au zoo. «Ils ont été intensivement entraînés et ont manié des armements légers et lourds. On leur a appris comment attaquer. Ils sont ainsi prêts à mener la prochaine bataille de libération», peut-on lire sur le site Internet des Brigades.

Le Hamas s'est empressé de défendre l'entraînement militaire : «les médias occidentaux accusent le Hamas de militariser la société au moyen des camps d'entraînement, mais qu'a fait l'Occident pour empêcher l'ennemi de commettre des crimes ?», a déclaré un responsable du Hamas, Bassem Naim. «Qu'avons-nous gagné au bout de 20 années de vaines négociations ?». Les dernières négociations, menées par les USA, entre Israël et l'OLP ont échoué en avril 2014 et la guerre de Gaza a balayé tout espoir d'un retour aux négociations pour mettre fin au conflit. «Nous sommes un peuple occupé et le droit international nous garantit le droit de résister», a écrit Naim sur Facebook.

Mais des groupes de défense des droits de l'homme locaux accusent le Hamas d'exploiter les enfants à des buts politiques. «Nous ne contestons pas le droit d'un peuple occupé à résister, mais cela doit se faire par des adultes et non par des enfants», a déclaré l'un des militants des droits humains à l'AFP, parlant sous couvert de l'anonymat. «Les camps rendent les jeunes agressifs au lieu de les éduquer et de leur apprendre à respecter le droit», a-t-il ajouté. Issam Younis, le directeur d'Al-Mezan, une organisation de défense des droits de l'homme, basée à Gaza, dit que les camps représentent une solution dangereuse dans un territoire où plus de la moitié de la population a moins de 15ans. «Les enfants de Gaza sont traumatisés par la violence. Certains sont attirés par l'entraînement militaire», a-t-il ajouté. «Mais la priorité aujourd'hui devrait être de prendre soin de leur bien-être social et physique».

D'après Ma'an news Agency - 9 février 2015

Traduction assurée par Martine Brizemur, COO ITOAP

Myanmar: des enfants soldats rendus aux familles

L'armée du Myanmar continue de démobiliser des enfants soldats.

La plus récente démobilisation a eu lieu le 23 janvier 2015 à Yangon en présence d'un représentant de l'UNICEF et d'un officier de l'état-major, secrétaire du Comité pour la prévention du recrutement d'enfants soldats.

42 jeunes ont été rendus à leurs familles. Ils ont été ensuite envoyés au centre de soins mis en place par un groupe de travail des Nations unies (UNCTFMR) et le Ministère de la protection sociale. Ils y bénéficieront de soins de santé et d'assistance pour la poursuite de leur éducation et la recherche d'un travail, ainsi que pour le retour dans leurs foyers.

Selon les chiffres du gouvernement, un total de 498 enfants soldats a été démobilisé depuis l'accord signé avec l'UNCTFMR en juin 2012.

Source: Global New Light of Myanmar, 24.01.2015.

Le numéro 3 de la LRA devant la Cour Pénale Internationale (CPI)



Dominic Ongwen vient de comparaître devant la CPI lors d'une première audience. Ancien enfant soldat, recruté par la Lord Resistance Army (LRA) à l'âge de 10 ans, il a été arrêté en Centrafrique par les rebelles de l'ex-Seleka et remis aux soldats américains. Ceux-ci et l'armée ougandaise ont ensuite déclaré que Dominic Ongwen s'était rendu volontairement.

Recherché depuis près de 10 ans par la CPI, il fait l'objet de sept chefs d'accusation : crimes de guerre, meurtres de civils, réduction en esclavage et traitements cruels entre autres.

Cependant, des ONG ont estimé que le passé de Dominic Ongwen, lui-même enlevé par la LRA, pourrait constituer des circonstances atténuantes, s'il devait être reconnu coupable. «La CPI l'accuse en partie des mêmes crimes qui ont été commis à son encontre», a souligné le chercheur Ledio Cakaj.

Mais pour Victor Ochen, ancien réfugié ayant fui les violences de la LRA, qui dirige aujourd'hui une ONG dans le nord du pays, les victimes attendent que justice soit rendue. «Ceux qui sont sans nez, sans lèvres ou sans visage veulent que Dominic Ongwen soit jugé en tant que membre du commandement de la LRA, et non en tant qu'ancien enfant soldat», a-t-il déclaré.

Sa prochaine comparution qui devra évaluer les preuves apportées par le procureur aura lieu le 24 août 2015. Il sera alors décidé si le procès devra suivre son cours.

Dominic Ongwen avait été enlevé sur le chemin de l'école en 1990. Il était alors âgé de 10 ans. Cependant, il avait grimpé rapidement dans la hiérarchie de la LRA. Reconnu pour son courage sur le champ de bataille, il était réputé aussi pour ses attaques éclair contre les civils. Il a souvent eu des difficultés avec le chef de la LRA, Joseph Kony.

La LRA est un groupe armé qui écume le nord de l'Ouganda, de la RDC et de la Centrafrique depuis près de trente ans. Selon un rapport de l'ONU, la LRA aurait tué plus de 100.000 civils et enlevé plus de 60.000 enfants depuis le début de son activité en 1987. Okot Odhiambo, un autre commandant de la LRA serait, comme le chef, Joseph Kony, toujours en fuite.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/01/27/dominic-ongwen-tete-pensante-de-la-lra-devant-la-cour-penale-internationale_4564470_3212.html#8Syd55IpU7yEqIBz.99

Le Monde article du 26 janvier 2015 : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/01/26/dominic-ongwen-chef-de-la-lra-face-a-la-cour-penale-internationale_4563857_3212.html

LRA Crisis tracker : <http://lra.crisistracker.com/command/dominic-ongwen>

Ce dernier site est consacré à toute l'histoire et la hiérarchie de la LRA, il fait suite à une opération médiatique aux Etats-Unis demandant à ce que des commandos américains interviennent en Ouganda pour arrêter Joseph Kony.

Syrie – Irak

Les crimes contre l'humanité de l'Etat islamique : femmes et enfants premières victimes

ONU : la Commission d'enquête sur la Syrie accuse l'EIIL de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité



Des Kurdes syriens de la ville de Kobané ayant trouvé refuge dans la région du Kurdistan en Iraq. Photo HCR/D. Nahr.

Dans un rapport publié le 14 novembre 2014, la Commission internationale d'enquête sur la Syrie a présenté des témoignages qui documentent le régime de terreur imposé par le groupe armé Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour asseoir son autorité dans les zones qu'il contrôle.

Le rapport se base sur le témoignage de 300 personnes, des victimes ou des témoins directs. Il offre un aperçu sur la vie à l'intérieur des zones occupées par l'EIIL. Le rapport contient également des photos et des vidéos, notamment prises par les membres du groupe armé eux-mêmes.

La Commission d'enquête indique que la vie des civils dans les zones occupées dans le nord-est de la Syrie est terrible, marquée d'exécutions, d'amputations et d'autres punitions corporelles en place publique. Les corps mutilés des victimes qui sont exposés traumatisent les civils, et particulièrement les enfants.

Selon le rapport, l'EIIL cherche à exclure les femmes de tous les aspects de la vie publique. Des femmes ont été assassinées, souvent par lapidation, pour avoir eu des contacts avec des hommes. L'EIIL régule les tenues vestimentaires des femmes, les contacts qu'elles peuvent avoir et les emplois qu'elles sont autorisées à occuper.

Selon les témoignages, des jeunes filles, qui n'ont parfois pas plus de 13 ans, ont été mariées de force à des combattants de l'EIIL. Des femmes et filles yézidiennes enlevées en Iraq ont été vendues comme esclaves sexuelles dans le gouvernorat d'Al-Raqqa en Syrie.

Les enfants ont été victimes, témoins mais également auteurs d'exécutions ordonnées par l'EIIL. Le groupe utilise les écoles et l'éducation comme moyen d'endoctriner les enfants, souvent pour les recruter. Dans la ville de Raqqa, des enfants ont été rassemblés pour regarder des vidéos d'exécution de masse de soldats du gouvernement syrien afin de les habituer à la violence extrême.

La Commission d'enquête a souligné que les abus, les violations et les crimes commis par l'EIIL contre les Syriens ont été à la fois délibérés mais également calculés.

«Les commandants de l'EIIL ont agi de façon consciente et ont commis ces crimes contre l'humanité et ces crimes de guerre contre des personnes sachant que leurs victimes étaient des civils ou ayant un statut de non combattant. Ils sont personnellement responsables de ces crimes», a expliqué un des autres membres de la Commission, Carla del Ponte.

Le rapport recommande notamment d'enclencher le mécanisme de responsabilité internationale, y compris par la saisie de la Cour pénale internationale, pour assurer la responsabilité légale des commandants de l'EIIL ainsi que de tous ceux qui sont responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Centre d'actualités de l'ONU - 14 novembre 2014.

www.ohchr.org/Documents/Countries/IQ/UNAMI_OHCHR_POC_Report_FINAL_6July_10September2014.

Lu dans la presse

ONU : des enfants transformés en kamikazes et boucliers humains par les groupes armés en Irak

L'ONU a dénoncé le 3 février le recrutement en Irak par des «groupes armés», en particulier par l'Etat islamique (EI), d'«un grand nombre d'enfants», pour en faire des combattants, des kamikazes et des boucliers humains, ainsi que les sévices sexuels et les autres tortures qui leur sont infligés.

C'est «un énorme problème», a asséné devant des journalistes, à Genève, Renate Winter, l'un des 18 experts indépendants membres du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC), dont la tâche consiste à s'assurer que les Etats respectent la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

«Des enfants [sont] utilisés comme kamikazes, y compris des enfants handicapés ou ceux qui ont été vendus à des groupes armés par leurs familles», souligne un rapport du CRC qui explique aussi comment certains enfants ont été transformés en «boucliers humains» pour protéger des installations de l'EI des bombardements aériens, forcés à travailler à des postes de contrôle ou employés à la fabrication de bombes pour les djihadistes.

BAGDAD EXHORTÉ À AGIR

Le comité des droits de l'enfant a exhorté Bagdad à explicitement criminaliser le recrutement d'une personne de moins de 18 ans dans les conflits armés. Le CRC a en outre dénoncé les nombreux cas d'enfants, notamment appartenant à des minorités, auxquels l'EI a fait subir des violences sexuelles et d'autres tortures ou qu'il a purement et simplement assassinés.

Bien que le gouvernement irakien soit tenu pour responsable de la protection de ses administrés, M^{me} Winter a reconnu qu'il était actuellement difficile de poursuivre les membres des «groupes armés non étatiques» pour de tels actes.

Le comité a toutefois souligné que certaines violations des droits des enfants ne pouvaient être attribuées aux seuls djihadistes. De précédents rapports relevaient ainsi que des mineurs étaient obligés d'être de faction à des postes de contrôle tenus par les forces gouvernementales ou que des enfants étaient emprisonnés dans des conditions difficiles à la suite d'accusations de terrorisme, et dénonçaient également des mariages forcés de fillettes de 11 ans.

LeMonde.fr - 4 février 2014.

L'endoctrinement en cours

L'Etat islamique est en train de soulever une armée de petits soldats

L'Etat islamique a mis au point, à Raqqah, son fief syrien, un système complet et bien



A Raqqah en août 2013. REUTERS/Nour Fourat.

organisé, pour recruter des enfants, dans le but de les endoctriner avec les croyances extrémistes du groupe, avant de leur apprendre les techniques rudimentaires de combat.

Les djihadistes se préparent à une longue guerre contre l'Occident et espèrent que les jeunes soldats formés aujourd'hui seront toujours au front dans plusieurs années.

Des témoignages de réfugiés, de groupes de défense des droits de l'Homme et de journalistes laissent entendre que l'endoctrinement et l'entraînement militaire des enfants est un phénomène considérable.

En Irak ou en Syrie, les garçons qui, sur les lignes de front, sont enlevés par l'EI ou le rejoignent volontairement, sont envoyés dans divers camps d'entraînement religieux ou militaire en fonction de leur âge. Dans ces

SYRIE

Un 4ème Noël de sang pour les enfants syriens

17.268 enfants tués, 9.500 enfants arrêtés, 95 enfants tués sous la torture, 518 enfants tués par des snipers, 128 enfants gazés le 20 août 2013. De mars 2011 à fin octobre 2014 le bilan est accablant *

Un rassemblement en hommage aux milliers d'enfants tués a eu lieu à Paris le 20 décembre 2014.

En cette période de fêtes de fin d'année, comment aurions-nous pu rester indifférents aux souffrances que font subir chaque jour aux enfants syriens le régime de Bachar Al-Assad et les tueurs de Daech ?

Accepter l'impunité pour les auteurs des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis depuis mars 2011 en Syrie serait une honte pour l'humanité de chacun d'entre-nous.

* Bilan communiqué par Syrian Network for Human Rights.

camps, tout leur est inculqué, de l'interprétation que fait l'EI de la charia au maniement d'une arme à feu. On leur apprend même à décapiter un autre être humain en leur donnant des poupées sur lesquelles s'exercer, selon les informations que révélait en septembre 2014 «Syria Deeply», un site dédié à la guerre civile syrienne.

Les enfants sont aussi directement envoyés sur les champs de bataille, où ils sont utilisés comme boucliers humains ou comme réserves de sang pour les transfusions des blessés de l'EI, selon Shelly Whitman, directrice exécutive de «Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative», une association qui se bat pour mettre fin au phénomène des enfants soldats.

Un nombre en augmentation

Des témoignages venant des villes irakiennes de Mossoul et de Tall Afar, et recueillis par des enquêteurs des Nations unies, font part de jeunes enfants armés de fusils qu'ils peuvent à peine porter et vêtus de l'uniforme de l'Etat islamique. Des enfants menant des patrouilles de rue et arrêtant les habitants.

Dans la province de Racca, on dénombre plusieurs camps d'entraînement de jeunes, dans celui d'al-Sharea, Ibrahim Raccaoui (1) estime entre 250 et 300 le nombre d'enfants à être enrôlés, sachant que ce camp ne reçoit que des jeunes de moins de 16 ans.

A Raqqah, où la misère est endémique après plus de trois ans de guerre, le groupe persuade souvent les parents d'envoyer leurs enfants dans ses camps d'entraînement en échange d'argent, explique Raccaoui. Parfois, l'EI attire directement les enfants en organisant des fêtes ou des démonstrations militaires, et leur donne de l'argent pour qu'ils participent aux entraînements. A Raqqah, avec toutes les écoles fermées, les enfants n'ont pas grand-chose d'autre à faire.

Les enfants servent de propagande sur les réseaux

Les officiers de l'Etat islamique chargés de la communication sur les réseaux sociaux recrutent aussi des gens du monde entier et les persuadent de faire le voyage jusqu'en Syrie ou en Irak pour rejoindre le groupe.

Une partie de cette stratégie implique d'utiliser des enfants comme outils de propagande, en postant des photos sur les réseaux sociaux, où on en voit porter les uniformes de l'Etat islamique et marcher aux côtés de combattants adultes.

Sur Internet, le recrutement de l'Etat islamique a été des plus efficaces, avec plus de 3.000 Européens partis faire le djihad. Selon le FBI, seule une petite dizaine d'Américains aurait rejoint le groupe, mais l'agence admet qu'ils pourraient être plus nombreux. Fin octobre, trois lycéennes originaires du Colorado ont été arrêtées à Francfort, alors qu'elles cherchaient visiblement à rejoindre l'Etat islamique en Syrie. Les jeunes filles se seraient radicalisées sur Internet.

Raccaoui dit avoir vu un combattant français avec deux enfants : un garçon aux cheveux blonds, qui avait sans doute 6 ans, et une fille encore bébé, d'environ 1 an. «Dans la ville, nous croisons beaucoup de combattants étrangers, c'est très choquant», commente-t-il.

En Syrie et en Irak, les enfants ne sont pas simplement radicalisés, mais ils sont aussi quotidiennement exposés à un niveau de violence extrême.

Raccaoui nous a fourni des photos prises quand il habitait encore la ville. On y voit des enfants assistant à des crucifixions publiques. Selon lui, les enfants sont tellement habitués à regarder de telles exécutions, que la vue d'une tête se détachant d'un corps humain ne leur fait plus aucun effet, «l'Etat islamique a détruit leur enfance, il a détruit leur cœur».

Kate Brannen, traduit par Peggy Sastre - Monde SLATE - 10.novembre.2014.

- (1) Abou Ibrahim Raccaoui, pseudonyme d'un homme de 22 ans qui vivait encore en Syrie début octobre 2014, est le fondateur de «Raqqah se fait massacrer en silence», collectif qui rend compte de la violence de la vie quotidienne à Raqqah, la ville où il a grandi.

Lu dans la presse



Une école dévastée par les bombardements des troupes de Bachar el-Assad, en septembre 2013 à Raqqa (Syrie). REUTERS/Nour Fourat.

Sur les bancs des écoles de l'Etat islamique

Depuis le début de l'été 2014, l'éducation s'est hissée en tête des priorités de l'organisation état islamiste (EI). Le 5 juillet, Abou Bakr al-Baghdadi, le calife auto-proclamé de l'EI, appelait, dans une vidéo, des intellectuels musulmans à rejoindre ses rangs pour former les recrues sur place, appel diffusé sur le web un mois plus tard.

Malgré les conflits qui ébranlent son pays, Khaled Musto, professeur d'arabe et directeur de deux écoles à Deir ez-Zor, ville contrôlée par l'EI située dans l'est de la Syrie, continue de faire cours «sous la pression» de l'EI. Contacté par Facebook, il raconte qu'il enseigne, avec des amis professeurs, dans des caves d'immeubles inoccupés, faute de structures appropriées.

Les bombardements des armées de Bachar el-Assad ont détruit les écoles de Deir ez-Zor. D'après l'Office de secours et de travaux des Nations unies, près de 48% des enfants syriens

continuent leur scolarité, mais une partie d'entre eux vivent sous la coupe de l'Etat islamique.

A peine débarqué à Deir ez-Zor, l'EI a distribué dans les rues une liste de consignes sur feuilles A4 à la typographie simplifiée: interdiction des cours d'histoire ou encore prohibition des images représentant des êtres animés (visages, corps d'hommes et d'animaux...) dans les livres. Ces directives sont «inspirées des manuels saoudiens», selon Romain Caillet, chercheur à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) et spécialiste des mouvances djihadistes en Irak et en Syrie.

Pour l'organisation Etat islamique, l'éducation se compose de ce qu'il faut taire. «Ils ont supprimé les cours de philosophie, de sociologie et d'histoire», rapporte Khaled Musto.

L'EI, à l'instar de l'Arabie saoudite, s'inspire de l'idéologie wahhabite. Vieille de plusieurs siècles, cette tendance sunnite prône une application stricte de la charia, la loi islamique. «Les filles et les garçons doivent être séparés, élèves comme professeurs. L'Etat islamique impose aussi que les filles couvrent leur visage d'un voile», continue d'énumérer Khaled Musto.

L'éducation, une priorité de la propagande

«Influer sur l'éducation est l'une des pierres angulaires du système de gouvernance de l'EI et sa méthode la plus efficace pour influencer les enfants», analysaient Charles C. Carris et Samuel Reynolds, chercheurs de l'Institute of the Study of War, centre d'analyse géopolitique basé à Washington dans une étude publiée en juillet 2014.

A Raqqa, capitale de facto de l'organisation État islamique depuis l'été 2014, les interdictions se sont multipliées, comme à Deir ez-Zor, à coup de communiqués. Dans cette ville, laboratoire de gouvernance du réseau djihadiste, les instructions sont plus nombreuses qu'ailleurs. Le 28 août dernier, on pouvait lire sur l'un des documents publiés par l'organisation que «les sujets suivants doivent disparaître des programmes scolaires: la musique, les cours de patriotisme, les sciences sociales, l'histoire, le dessin, le sport, la philosophie, la psychologie et l'éducation religieuse islamo-chrétienne». Deux jours plus tard, second tour de vis: ce sont les sciences dures et la théorie de l'évolution qui étaient exclues des cours.

«Une bombe à retardement»

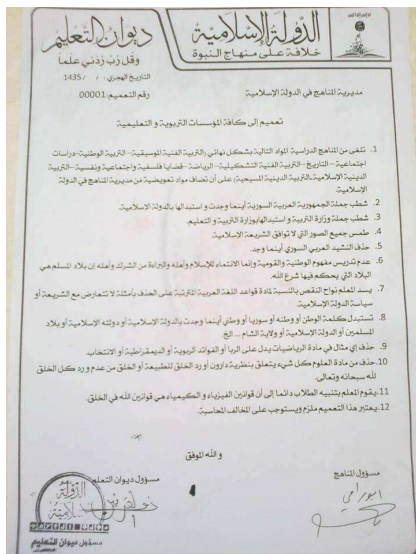
Le dénigrement de toutes ces matières est «ce qu'il y a de plus grave» et ce qui se passe actuellement constitue «une bombe à retardement» car si les frappes de la coalition internationale peuvent freiner le développement de l'organisation de l'EI, il est beaucoup plus difficile d'endiguer «ce lavage de cerveau».

Des fonctionnaires au service de l'EI

«[L'Etat islamique] dénie délibérément toute éducation à ceux qui se trouvent sur son territoire, sans compter qu'ils leur lavent aussi le cerveau», affirme le lieutenant général H.R. McMaster, militaire chargé de réfléchir aux menaces futures et de planifier l'avenir de l'Armée américaine. «Il s'agit de maltraitances infantiles à une échelle industrielle. Ils brutalisent et déshumanisent systématiquement les jeunes populations. Cela va générer un problème multi-générationnel».

«La capacité d'endoctrinement reste à démontrer», tempère le général Luc Batigne, «mais c'est clair qu'il va y avoir un problème». Romain Caillet ajoute que la majorité des mineurs sont des enfants désœuvrés, à la rue ou enrôlés dans les camps d'entraînements de l'EI. Reste que «si la formation d'enfants soldats n'est pas propre à l'Etat islamique, sa tentative de les sensibiliser à leur idéologie par l'éducation est sans précédent dans l'histoire des réseaux djihadistes», selon le chercheur.

«Le Monde», d'après Diane Jean, 16 octobre 2014.



Un document distribué au mois d'août à Raqqa, listant des consignes de l'organisation État islamique pour l'éducation.

Enfants jihadistes :

comment l'organisation de l'état islamique prépare la relève

Une vidéo de propagande de l'organisation de l'État islamique tournée en Irak, diffusée et dénoncée par Wassim Nasr, journaliste à France 24, fin novembre 2014, montre un camp d'entraînement militaire d'enfants.

Ce n'est pas la première fois que l'organisation de l'État islamique (EI) met en scène des enfants dans une vidéo, ni même qu'on les voit parader, kalachnikovs en bandoulière.

Mais c'est la première fois que l'EI fait la propagande d'un programme complet d'entraînement d'apprentis jihadistes. Les enfants filmés sur cette vidéo sont des orphelins élevés dans des mosquées ou simplement des enfants de jihadistes.

Ce camp d'entraînement militaire a un programme en trois volets :

- 1.- L'entraînement physique au corps à corps, une formation au combat très rude comprenant des coups.
2. - Le maniement des armes et des explosifs et l'enseignement de la tactique militaire et des techniques de guérilla et de combat urbain.

3. – La formation idéologique et religieuse, sachant que ces enfants élevés dans des mosquées ou enfants de jihadistes sont déjà prédisposés. On affine leurs connaissances sur les règles de l'Etat islamique et on leur apprend à être de bons citoyens.

Le message de cette vidéo de propagande a deux buts.

Le premier est d'informer que l'EI forme une nouvelle génération de jihadistes entraînés dans un contexte de société guerrière. Le second message est de faire savoir que cette guerre va durer sur plusieurs générations, qu'ils sont un vrai Etat et qu'ils ont les moyens de leur ambition.

D'après Wassim Nasr, journaliste, spécialiste des mouvements jihadistes,

France 24.com – 26 novembre 2014.

<http://www.france24.com/fr/20141126-EI-irak-syrie-jihad-enfants-soldats-entrainement-guerre/>

Lu dans la presse

Le calvaire des lycéens kurdes détenus par l'EI



Capture d'écran du témoignage d'un adolescent kurde détenu en Syrie par l'Etat islamique diffusé sur CNN.

Les djihadistes de l'Etat islamique (EI) ont torturé des lycéens kurdes qu'ils détenaient depuis le 29 mai 2014 dans une école de Manbij, une bourgade sous leur contrôle au sud-ouest de Kobané, en Syrie. Ils les ont battus avec des câbles électriques ou en les suspendant par les pieds, pour un mot de travers ou à cause de leur connaissance jugée trop lacunaire du Coran.

«Battus, torturés, ces adolescents ont été marqués par leur détention», explique Emma Sinclair Webb. Chercheuse pour l'ONG Human Rights Watch (HRW) à Istanbul, elle a interviewé quatre d'entre eux au sud de la Turquie, où ils ont trouvé refuge après leur libération le 29 septembre. Agés de 15 ans, les quatre lycéens cités par HRW faisaient partie d'un groupe de 250 adolescents capturés par les djihadistes alors

qu'ils revenaient d'Alep, où ils avaient passé leurs examens de fin d'études.

Les filles et les plus jeunes garçons ont été relâchés quelques jours plus tard, mais 153 d'entre eux sont restés prisonniers dans l'école de Manbij. Une cinquantaine a réussi à prendre la fuite, quinze ont été libérés dans le cadre d'un échange de prisonniers avec les milices kurdes (YPG, affiliées au principal parti kurde syrien PYD) qui défendent la ville de Kobané.

Les derniers otages ont été libérés par petits groupes, d'abord le 29 septembre, puis le 29 octobre, sans que l'on sache s'il y a eu un accord avec le PYD.

Il semble que la détention des adolescents avait valeur de rééducation. Les enfants racontent ainsi avoir été contraints de regarder, des heures durant, les exploits filmés des djihadistes, ainsi que des décapitations publiques.

«Le Monde», d'après Marie Jégo, 5 novembre 2014.

CIDE

Une approche de genre pour la Convention relative aux droits de l'enfant

Convention relative aux droits de l'enfant

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du 25ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNESCO organisait, le 25 novembre 2014, une conférence intitulée : «Genre, violence et droit de l'enfant, focus sur l'Europe», nous y avons assisté.

Si la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est aujourd'hui le traité international le plus ratifié au monde, il n'en reste pas moins

que, 25 ans après son entrée en vigueur, les violations des droits de l'enfant demeurent une réalité quotidienne dans le monde.

A l'instar de ce constat, la conférence organisée par l'UNESCO, visait à ouvrir une réflexion et à proposer des pistes de travail autour de la mise en œuvre de la CIDE à partir d'une approche de genre.

En effet, bien que l'égalité des sexes soit, comme pour tous les traités relatifs aux droits humains, un principe directeur de la CIDE, il apparaît aujourd'hui que l'introduction d'une

problématique de genre soit une condition nécessaire pour rendre effective l'application de ces droits.

Allant dans ce sens, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, chargé de veiller à l'application de la CIDE, a établi un certain nombre d'observations et de recommandations liées aux problématiques de genre, en direction des gouvernements, pour rendre effectifs les droits reconnus par la CIDE. Parmi ces recommandations, et pour n'en citer que quelques unes, il y avait celles relatives à la lutte contre les stéréotypes sexistes, la protection des enfants contre les violences sexistes et l'exploitation sexuelle, l'égalité des chances en matière de scolarisation et d'orientation professionnelle, l'abolition du mariage précoce et des pratiques traditionnelles néfastes à la santé des filles, la prévention de la mortalité maternelle, l'inscription de l'éducation sexuelle aux programmes scolaires des enfants, la lutte contre l'exploitation économique des filles...

Les violences de genres sont un frein à l'application de la CIDE et la reconnaissance de ces violences spécifiques est entravée par l'illusion d'égalité qui est la règle en France comme dans beaucoup d'autres pays occidentaux, en raison de l'égalité formelle inscrite dans le droit. Cette conférence avait pour objectif de mettre en lumière les mécanismes spécifiques qui génèrent les violences sexistes et les discriminations entre filles et garçons et, ce faisant, font obstacles à la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Pour ce faire les différents intervenants se sont attachés, à partir d'exemples et de cas concrets, à montrer comment une approche de genre est essentielle pour la mise en place effective de la CIDE.

Mme Françoise Brié, présidente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et directrice de l'Escale (Centre d'accueil pour les femmes victimes de violences) a souligné l'importance d'une modification du statut de l'enfant dans le cadre des violences conjugales, en reconnaissant à celui-ci un statut de victime et non de témoin comme c'est le cas aujourd'hui. La reconnaissance d'un tel statut pour les enfants, permettrait de mieux respecter leurs droits, grâce à des aménagements comme l'éloignement temporaire des enfants de l'agresseur en vue d'établir un bilan psychologique, la dissimulation de l'adresse de la mère et des enfants victimes de violences conjugales. Ces différents points ne sont pas envisageables dans le cas d'une autorité parentale conjointe, où le droit de visite est maintenu et où chacun des deux conjoints est en droit de connaître l'adresse de l'autre.

Ces exemples mettent en évidence comment la non prise en compte de la problématique de genre, dans le cadre de ces violences conjugales, peut entraver le respect des droits des enfants, voire produire d'autres formes de violence. Dans ce cas précis, à la violence domestique dont les enfants sont victimes, vient s'ajouter une violence institutionnelle qui pourrait être évitée si ces violences de genre étaient envisagées dans leurs spécificités.

A cet égard, la conférence fut riche en propositions et celles-ci sont réunies dans un guide, réalisé par l'association Adéquations, avec le soutien de l'UNESCO, intitulé : «Pour la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant au travers d'une approche de genre». Ce guide a pour vocation de mettre en évidence l'idée que l'éducation non sexiste, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éradication des violences fondées sur le genre sont des conditions incontournables à l'exercice des droits de l'enfant. Élément de réflexion, de formation et de plaidoyer, ce guide est un outil précieux qui propose des diagnostics sexués pour 27 articles de la CIDE, afin que les actions et les politiques visant la protection et l'amélioration des conditions de vie des enfants profitent bien à tous les enfants.

Ce guide, qui s'adresse à un large public, est téléchargeable sur le site de l'association Adéquations : <http://www.adéquations.org>, nous vous invitons à le consulter, afin de mesurer par vous-même, l'intérêt et les enjeux d'une approche de genre pour une mise en œuvre pleine et entière de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Isabelle Cadars Jenoc, Conférence «Genre, violence et droits de l'enfant, focus sur l'Europe», 25 novembre 2014.

Lutter contre les «pratiques néfastes»

Le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes sont les collègues d'experts nommés par l'ONU pour encourager et surveiller l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC en anglais) dont nous venons de commémorer le 25ème anniversaire et la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW en anglais).

Ils ont émis une «observation générale» conjointe sur l'élimination des «pratiques néfastes». L'objectif de ce document est de clarifier les obligations des États parties à la CRC et à la CEDAW en proposant un guide pour la législation, la politique et les autres mesures appropriées qui doivent être prises pour mettre en acte ces deux conventions. Il s'agit ici d'éradiquer les pratiques néfastes.

**Principales
pratiques néfastes :
mutilations génitales
féminines, mariages
forcés et mariages
précoces, polygamie,
et crimes dit
«d'honneur».**

Sous ce terme les deux comités désignent des pratiques qui ciblent principalement les enfants, en particulier les filles : mutilations génitales féminines, mariages forcés et mariages précoces, polygamie, et crimes dit «d'honneur».

Le Comité des Droits de l'Enfant

A chaque convention internationale correspond un Comité chargé du suivi de l'application de celle-ci: le Comité des Droits de l'Enfant pour la CIDE.

Les États partie à une convention doivent rendre régulièrement des comptes devant ces Comités sur les progrès effectués dans la mise en pratique des articles de la Convention.

Ces Comités rédigent aussi des documents qui explicitent, aident, guident les États dans cette mise en pratique : les «Observations Générales» («general comment» en anglais). Le Comité des Droits de l'Enfant a ainsi émis 18 observations générales.

On peut les consulter sur :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11

La plupart ont une version française. Ce sont des textes importants qui éclairent certains articles de la CIDE.

Les comités invitent les États à promouvoir des législations globales qui condamnent clairement ces pratiques néfastes, protègent les victimes et permettent aux acteurs étatiques et non étatiques de protéger les femmes et les enfants. Les comités sont conscients que ces pratiques néfastes sont souvent enracinées dans des traditions locales ou religieuses. Ils énoncent dans ce guide des recommandations sur l'éducation, la prévention et la mobilisation de toutes les forces vives, des femmes en particulier, ainsi que du personnel judiciaire et de santé pour éliminer ces pratiques. Ils prônent le dialogue dans la

société par des actions volontaristes de prévention et de lutte contre toute sorte de discrimination.

Un texte important dont on pourrait espérer qu'il servira effectivement de guide aux États.

A lire sur :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11

Rapports

Les enfants de la récession

SEUIL DE PAUVRETE

Sont pauvres les enfants vivant dans des familles dont le revenu est sous le seuil de 60% du revenu médian national (c'est à dire le niveau de revenu pour lequel le nombre de personnes qui ont un revenu inférieur est identique à celui des personnes qui ont un revenu supérieur). Le revenu médian diffère d'un pays à l'autre en fonction du niveau de développement et la pauvreté n'est pas la même selon que l'on vit au Mexique ou en Grèce, en Allemagne ou aux Pays-Bas. Pour la France, selon l'INSEE : Le seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 987 euros mensuels en 2012. La pauvreté, mesurée par référence à ce seuil, concerne 8,5 millions de personnes (13,9 % de la population). Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus éloigné du seuil de pauvreté. La pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales : leurs revenus d'activité baissent, dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées. *A contrario*, la situation relative des retraités s'améliore.

Un récent rapport de l'UNICEF dresse un constat alarmant de l'impact de la crise économique sur la situation des enfants des pays «riches» de l'Union Européenne ou de l'OCDE sur la période 2008-2012.

Dans les 41 pays étudiés le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté s'est accru de près de 3 millions pour dépasser les 76 millions en 2012.. La pauvreté des enfants a augmenté dans 23 des pays étudiés, parfois dans des proportions considérables, de 23% à 40% en Grèce ! et a diminué dans 18 autres, de 22% à 14% en Pologne, Mais les moyennes cachent la gravité de la situation. Dans plus de la moitié des pays riches, plus d'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. En Espagne, en Grèce, le taux de pauvreté dépasse les 36%, aux Etats-Unis il est de 32%, en Italie de 30%.

11 millions d'enfants des pays riches dans le dénuement matériel sévère

Le rapport a essayé de cerner ce qu'il appelle « le dénuement matériel sévère » défini comme

l'impossibilité des familles à se procurer ou à payer 4 des 9 éléments suivants : le loyer (ou le remboursement d'un crédit immobilier ou les charges), le maintien d'un chauffage suffisant, l'achat régulier de viande ou de protéines, des vacances, une télévision, une machine à laver, une voiture, le téléphone, faire face à des dépenses imprévues. Dans la moitié des pays étudiés, le dénuement matériel sévère a augmenté, dépassant les 10% des enfants dans 14 pays : plus de 30% en Bulgarie, Roumanie et Hongrie. Sans atteindre des proportions aussi dramatiques, le pourcentage dépasse les 10% dans des pays comme le Portugal, la Grèce, l'Italie, l'Irlande ou le Royaume-Uni. Le nombre absolu d'enfants vivant dans un dénuement matériel sévère dans les 30 pays européens étudiés était de 11 millions en 2012 , en augmentation de 1,6 million depuis 2008.

Qui sont ces enfants ? Ce sont des enfants qui vivent dans des pays qui ont été le plus fortement touchés par la crise économique, dans lesquels le chômage a fortement

augmenté et qui, fortement endettés, ont dû mettre en place des plans de réduction budgétaire. Deux facteurs s'avèrent particulièrement importants : la situation des parents sur le marché du travail et la capacité des pouvoirs publics à protéger les familles. Ces enfants appartiennent à des familles dont les parents sont au chômage, à des ménages migrants ou à des familles monoparentales (dont on sait que cela désigne essentiellement des femmes seules avec enfants). Les indicateurs étudiés montrent que les enfants, et en particulier les enfants qui étaient déjà pauvres, ont supporté plus que d'autres groupes les conséquences de la crise. Dans la moitié des pays européens, la pauvreté a augmenté plus rapidement pour les enfants que pour la population dans son ensemble. Si l'on compare la situation des enfants à celle des personnes âgées, un groupe également vulnérable, la situation relative des enfants s'est aggravée dans tous les pays, sauf la Pologne, la Suisse et l'Allemagne.

Un autre indicateur important est évidemment celui du chômage. A l'exception de 7 pays dans lesquels le chômage des jeunes de 15 à 24 baisse légèrement ou reste stable entre 2008 et 2013, dans tous les autres, le chômage des jeunes augmente, voire explose pour atteindre et dépasser les 30 ou 40%, et même plus de 50% en Grèce et en Espagne ! Et encore le taux de chômage ne tient pas compte de ceux qui ne sont pas en formation et qui ne cherchent pas un emploi parce qu'ils considèrent que c'est un exercice vain. Quelles peuvent être les conséquences à plus ou moins long terme de la situation faite ainsi aux

jeunes sur la cohésion de nos sociétés ?

Les répercussions de la Grande Récession (ainsi que le rapport nomme la crise ouverte en 2008) sur la pauvreté des enfants ont inversé les tendances à l'amélioration de la protection sociale observées dans les décennies antérieures. Cependant le rapport note que cette évolution n'est pas inéluctable. Dix-huit des pays étudiés ont réussi à limiter, voire à réduire, la pauvreté des enfants, plusieurs ont réussi à éviter une flambée du chômage des jeunes. Tout dépend des marges de manœuvre budgétaires dont disposaient les pays au moment du déclenchement de la crise et des orientations plus ou moins marquées en faveur des ménages pauvres pour faire face aux conséquences sociales de la crise. Dans une première phase, jusqu'en 2009, beaucoup de pays ont pratiqué une politique de soutien de l'activité dont les ménages les plus pauvres ont profité. Dans une deuxième phase, l'endettement progressant, beaucoup de pays ont réduit leur effort dont ont pâti les familles les plus vulnérables. Mais six ans après son commencement, la récession continue à peser sur les enfants et les familles, il faudra de nombreuses années avant que les ménages retrouvent leur niveau de vie antérieur et le chômage est loin d'être éradiqué. Aussi le rapport de l'UNICEF appelle les gouvernements à leurs responsabilités :

S'engager à éradiquer la pauvreté des enfants, lutter contre l'exclusion sociale en se fondant sur les droits des enfants et les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Secourir, prévenir et faire naître l'espoir. S'il n'en était pas ainsi, vers quelles dérives pourraient aller nos sociétés ?

http://www.unicef.fr/userfiles/2014_Bilan12_Innocenti.pdf



Extrait du dessin de Blutch paru dans le journal Libération du 29 janvier 2015

Rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Montée inquiétante du racisme en France et violations des droits de l'enfant

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, suite à sa visite en France du 22 au 26 septembre 2014 s'est inquiété d'une montée du racisme et de l'intolérance dans notre pays dans un rapport publié le 17 février 2015. Il invite les autorités françaises «à réagir avec vigueur».

Par ailleurs, le rapport dénonce **les violations des droits de l'enfant** commises à l'égard des enfants Roms. Le conseil de l'Europe demande à la France de mettre en œuvre des politiques éducatives visant à garantir un accès non discriminatoire à un enseignement de qualité pour les enfants Roms. En effet, comme le souligne le rapport, la scolarisation de ces enfants reste, en France, largement entravée par de nombreuses difficultés : déplacements des populations au moment des expulsions forcées, éloignement des aires d'accueils par rapport aux écoles, refus d'inscription des enfants de la part des communes ou des écoles et ceci en totale infraction avec la loi.

Pour éradiquer l'antitsiganisme, le commissaire appelle la France à mener des activités de sensibilisation du public, afin de combattre les préjugés et les stéréotypes à l'égard de ces populations, et suggère que ce travail de sensibilisation soit particulièrement relayer en milieu scolaire.

Nous vous invitons à consulter ce rapport, l'infographie, et la réponse du gouvernement français en utilisant le lien ci après.

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CommDH\(2015\)1&Language=lanFrench](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CommDH(2015)1&Language=lanFrench)
http://www.liberation.fr/societe/2014/10/28/les-enfants-de-la-recession-l-enquete-alarmanche-de-l-unicef_1131016

Maltraitance

Lu dans la presse

Près de 10% des enfants seraient victimes de maltraitements dans les pays à hauts revenus.

En France, deux enfants par jour meurent sous les coups d'un adulte.

Maltraitance infantile : un phénomène sous estimé et mal relayé par les professionnels de santé

Selon un article paru dans le magazine *Le Médecin Généraliste* du 17 novembre 2014, la Haute Autorité de Santé (HAS) a décidé de sensibiliser les professionnels de santé (médecins, infirmières scolaires et de PMI...) à ce problème qui touche toutes les classes sociales. Pour ce faire, la HAS a proposé de nouveaux outils afin d'améliorer la prévention, le repérage et le signalement de ces drames aux conséquences très graves sur la santé des enfants.

Une estimation récente de ce phénomène révèle que près de 10% des enfants seraient victimes de maltraitements dans les pays à hauts revenus.

Une étude réalisée en 2006, faisait état de 98.000 enfants et jeunes de moins de 21 ans en danger immédiat. Mais il apparaît aujourd'hui que cette estimation est très en dessous de la réalité et que la maltraitance infantile touche dix fois plus d'enfants. Selon Cédric Grouchka, membre de la HAS, il y a aujourd'hui en France 2 enfants par jour qui meurent sous les coups d'un adulte.

Le docteur Anne Tursz, pédiatre et épidémiologiste qui a travaillé sur cette question, cite un exemple de sous-estimation du problème. Une étude menée par son équipe, concernant les données chiffrées des tribunaux de trois régions françaises, faisait état de 250 cas d'homicides commis sur des enfants de moins d'un an par des proches. Les statistiques officielles ne signalaient «que» 17 cas.

Ce fléau de la violence à l'égard des enfants a de lourdes conséquences sur la santé à long terme de ceux qui en sont victimes. Devenus adultes, les personnes ayant été victimes de ces maltraitements voient les risques de développer des pathologies lourdes augmenter de façon exponentielle : troubles du comportement, toxicomanie, alcoolisme, dépression, suicides... sont beaucoup plus élevés chez ces personnes que dans le reste de la population.

Sur l'ensemble des signalements de maltraitance infantile répertoriés, seul 2 à 5% émanent des professionnels de santé. Les raisons de ce manque d'implication sont multiples : déni du problème, crainte d'un signalement abusif, peur des poursuites judiciaires, manque de formation médicale sur le sujet.

Face à ce constat, la HAS met en évidence la nécessité de former les professionnels de santé au repérage des situations à risque, notamment lorsque le lien d'attachement des parents avec le nouveau-né est compromis : dépression post-partum, antécédents de violences subies, violences conjugales, addictions, isolement social ou moral, troubles psychologiques... sont autant de facteurs à risque que les médecins doivent apprendre à repérer.

Pour les médecins, l'impératif de protection prévaut toujours sur le secret médical. Un signalement effectué dans les règles, protège les médecins de tous risques de poursuites. En revanche, l'absence de signalement peut entraîner de lourdes sanctions allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

Legeneraliste.fr – D'après Florence Rosier – 17 novembre 2014.

La violence faite aux enfants ... cachée parce qu'ordinaire !

Un nouveau rapport de l'UNICEF ne concerne pas les enfants victimes de la guerre et des conflits, mais la violence qui s'exerce à l'encontre des enfants dans «la vie de tous les jours» : homicides, châtimens corporels, violences physiques et sexuelles dont les enfants et les adolescents, et particulièrement les filles, sont l'objet.

Il faut savoir qu'en 2012, 95.000 enfants et adolescents ont été victimes d'homicides, soit un cinquième du nombre total d'homicides commis dans le monde cette année-là.

6 enfants sur 10 dans le monde (presque un milliard) subissent des châtiments corporels infligés par des personnes qui s'occupent d'eux.

Près de la moitié des filles de 15 à 19 ans pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari ou un partenaire frappe ou batte sa femme.

L'Amérique latine et les Caraïbes suivies par l'Afrique, arrivent au premier rang. A côté de cette violence extrême, il existe d'autres formes de violence plus répandues : coups sur la tête ou au visage, battre un enfant avec force et fréquemment. Certes la violence à l'égard des enfants s'exerce dans tous les milieux, néanmoins le nombre d'adultes qui considèrent le recours aux châtiments physiques comme nécessaire est d'autant plus élevé que le niveau d'instruction ou le niveau économique est faible. Mais les enfants, quand ils grandissent, sont aussi victimes de la violence d'autres enfants ou de leur «partenaire intime» comme les nomme le rapport. Les agressions physiques entre élèves sont communes, notamment entre garçons, avec des taux élevés dans les pays africains, mais ce serait une erreur d'imaginer que les pays européens, pour ne parler que d'eux, échappent à ces formes de violence. Ne sommes-nous pas en train de découvrir le harcèlement entre jeunes, notamment dans le cadre scolaire ?

Il faut faire, hélas, une place à part à la violence physique qui s'exerce à l'encontre des filles, particulièrement sous la forme de violence sexuelle et de viols. Parmi les filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde, près d'un quart (soit 70 millions !) ont affirmé avoir été victimes d'une forme de violence physique ou autre depuis l'âge de 15 ans. Pour les filles non mariées, ces violences sont commises par des membres de la famille, des amis, des connaissances ou des enseignants. Par contre pour les filles mariées ou ayant été mariées, ce sont les époux ou les partenaires actuels et/ou passés qui représentent la majorité des auteurs de violence signalées (sic !) dans les pays où les données sont disponibles (re sic !). Dans le monde, près d'une adolescente sur trois âgée de 15 à 19 ans (84 millions !) engagée dans une union officielle, a été victime de violences commises par son mari. Les taux de violence au sein du couple sont particulièrement élevés en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, en Amérique Latine et aux Caraïbes.

Environ 120 millions de filles dans le monde (de l'ordre de 1 sur 10) ont subi des rapports sexuels forcés ou d'autres actes sexuels forcés à un moment de leur vie.

Les adolescents vivant dans les pays à revenus élevés ne sont pas à l'abri des violences sexuelles. Ainsi en Suisse, une enquête réalisée en 2009 auprès des filles et des garçons âgés de 15 à 17 ans a révélé que 22% des filles et 8% des garçons avaient été victimes au moins une fois de violences sexuelles. Une étude américaine de 2011 révélait des taux de victimisation sexuelle au cours de la vie des filles et des garçons âgés de 14 à 17 ans de 35% et 20% respectivement.

Briser la loi du silence

Quel que soit le type de violence subie, la plupart des victimes gardent le secret et ne demandent pas d'aide. De nombreuses filles ont affirmé qu'elles ne se rendaient pas compte qu'elles subissaient une forme de violence ou qu'elles ne considéraient pas ces violences comme un problème ! Il en est de même pour les garçons. Lorsqu'elles demandent de l'aide, les jeunes filles s'adressent à une personne qu'elles connaissent plutôt qu'à une institution, quelle qu'elle soit. Les données disponibles suggèrent que près de la moitié des filles de 15 à 19 ans pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari ou un partenaire frappe ou batte sa femme. Les attitudes favorables aux violences contre les épouses sont également très répandues chez les garçons.

Les attitudes relatives aux violences sexuelles envers les enfants ont été étudiées dans quelques pays, notamment dans les Caraïbes. Une majorité de personnes considéraient que le machisme des hommes n'était pas en cause mais par contre que la façon de se vêtir des filles était un facteur incitatif. Quant aux conséquences de la violence exercée sur les enfants, une majorité importante d'adultes considérait que cela ne pouvait pas entraîner de séquelles graves, à l'exception du viol.

Bien souvent considérée comme un problème individuel, la violence exercée sur les enfants est un problème sociétal, induit par les inégalités économiques et sociales et les faibles niveaux d'instruction. Elle est alimentée par des normes sociales considérant la violence comme un moyen acceptable de résoudre les conflits, approuvant la domination des adultes sur les enfants et encourageant les discriminations. Elle est rendue d'autant plus possible que l'Etat est défaillant pour prévenir la violence, poursuivre les auteurs d'actes violents, et fournir l'assistance aux victimes, etc. Seuls 39 pays dans le monde protègent juridiquement les enfants de toutes les formes de châtiments corporels. Le manque de protection, associé à des attitudes et des normes sociales justifiant certains actes de violence à l'égard des enfants, crée un environnement dans lequel de nombreuses formes de violence sont considérées comme normales et restent impunies.

Il faut faire sortir de l'ombre la violence dont les enfants sont les victimes, comprendre les mécanismes qui l'alimentent, inciter les pouvoirs publics à intervenir et évaluer les dispositifs pour mettre en oeuvre des stratégies et des actions efficaces. L'éradication de la violence faite aux enfants doit devenir une grande cause pour qu'elle ne soit plus tolérée, pour que les auteurs d'actes de violence subissent l'opprobre et soient sanctionnés

et surtout pour que les victimes ne subissent plus passivement, ne culpabilisent plus et arrivent à surmonter leur trauma et la honte.

http://www.unicef.org/publications/index_74865.html

Bulgarie : lanterne rouge de l'UE pour la lutte contre la maltraitance infantile



Les scandales qui s'accumulent et l'affaire récente d'une adolescente autiste abusée par un adulte dans l'établissement scolaire qu'elle fréquentait, ont fait prendre conscience aux autorités bulgares qu'elles avaient d'énormes efforts à faire dans le domaine de la prévention des violences et de la protection des enfants. Bien que la Bulgarie ait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) de l'ONU et la Convention de Lanzarote contre l'exploitation et les abus sexuels, aucun système n'a été mis en place pour protéger les enfants des abus des

adultes.

Georgi Bogdanov, du Réseau national pour l'enfance (RNE), souligne que la Bulgarie «est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas de système de protection infantile et il est donc urgent de prendre des mesures au sein du système éducatif. Le ministère de l'Intérieur, le système de santé, les services sociaux et le système judiciaire doivent réagir». Selon lui, chaque spécialiste en contact avec des mineurs devrait auparavant avoir subi un contrôle de prévention.

Le Réseau national pour l'enfance regroupe 124 organisations à travers le pays et il insiste depuis des années sur la mise en place d'un tel système pour toutes les institutions travaillant avec des enfants. Le ministère de l'Éducation a tenu en urgence une réunion au cours de laquelle le RNE a pu exposer ses requêtes. Le Bureau de l'éducation, de son côté, initie une série de réunions avec les institutions concernés et les ONG, dans le but de mettre en place un mécanisme pour la prévention des abus, de la violence et de la maltraitance dans les écoles maternelles et primaires. Le RNE a suggéré d'adopter un système de protection basé sur trois piliers principaux.

Tout d'abord, avant d'embauche du personnel, le RNE recommande que la police effectue un contrôle approfondi des candidats, afin de vérifier s'ils possèdent un casier judiciaire. Il est aussi nécessaire d'organiser une formation de prévention pour tous ceux qui travaillent dans le système éducatif. Ensuite, il faudrait introduire un système d'alerte par téléphone en cas de violence. Celui-ci devrait assurer une protection efficace de l'enfant et déclencher la suspension temporaire du suspect, jusqu'à ce qu'une enquête soit menée. Enfin, il faudrait introduire une formation continue et délivrer une attestation pour chaque employé travaillant avec les enfants, afin de les sensibiliser sur les violences.

Lors de la réunion au ministère de l'Éducation et des sciences, il a ainsi été convenu d'entamer immédiatement l'élaboration d'un mécanisme de prévention, pouvant être mis en place dans l'ensemble du système éducatif. Le problème des enfants des réfugiés, qui continuent à être exclus du système éducatif, a également été abordé. Quatre cents enfants vivent encore dans les camps de réfugiés, à peine 40 d'entre eux fréquentent l'école. Fani Kolarova, la ministre de l'Éducation, a souligné qu'il fallait rapidement organiser une réunion avec l'Agence nationale pour les réfugiés sur cette question. Elle a indiqué que tous les enfants de réfugiés devraient avoir accès à un enseignement à partir de la prochaine année civile.

<http://balkans.courriers.info/article25771.html> - Traduit par Jaklina Naumovski - 10 octobre 2015.

Enfants et migrations

Lu dans la presse

Il y a toujours eu des enfants dans les «jungles». Il y en a de plus en plus. Environ 200, rien qu'à Calais.

Philippe Wannesson, blogueur et ancien travailleur social.

A Tatinghem, des mineurs de plus en plus isolés

Parfois âgés d'à peine 12 ans, ils arrivent du Moyen-Orient et transitent par le Nord-Pas-de-Calais pour rejoindre l'Angleterre au péril de leur vie.

Il dit qu'il ne sait pas par quel chemin il est arrivé. Nasratullah a 13 ans, et il est seul. Il est pachtoun d'Afghanistan et vit dans un fossé, dans le camp de cabanes de Tatinghem, près de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Lorsqu'on le rencontre, mi-novembre, il raconte qu'il est là depuis deux jours, il pense avoir quitté l'Afghanistan trois mois et demi plus tôt. Il dit qu'il a beaucoup marché. Dans un des pays traversés, il ne sait pas où, un policier l'a «frappé». Tout était «très difficile», dit l'enfant. Ça l'est encore. Sur l'aire d'autoroute

voisine, on se glisse à l'intérieur des camions, ou dessous, et c'est la porte vers l'Angleterre.

Nasratullah n'a pas encore tenté sa chance, c'est le passeur qui décide. C'est dangereux, et les garçons de son âge ne sont pas épargnés : 17 migrants, parmi lesquels 16 mineurs, iraniens, syriens et afghans ont été retrouvés le 6 janvier dans une cuve remplie de talc. «Ce sont les CRS qui les ont découverts après avoir entendu du bruit dans le camion», a expliqué Denis Hurth, délégué régional Unsa Police-CRS à la Voix du Nord : «Le Samu a



Dans le camp de migrants de Tatinghem (Pas-de-Calais) le 12 novembre 2014. (Photo Aimée Thirion).

demandé qu'ils soient examinés car ils avaient respiré du talc. Si les CRS ne les avaient pas trouvés, ils auraient pu mourir dans cette cuve.» En août, même scénario : 17 migrants découverts dans un camion frigorifique, dans un espace de 40 centimètres au-dessus de cageots de tomates. Ils manquaient d'oxygène et ont tambouriné sur la paroi, rapporte le journal «Nord Littoral». Parmi eux, encore, 13 mineurs.

Dans le fossé de Tatinghem, entre deux champs, on en croise une vingtaine, mi-novembre, Afghans et Egyptiens âgés de 13 à 17 ans. «Il y a parfois ici des enfants de 11 ans, seuls aussi», explique Clothilde Colomb, salariée de Médecins du monde (MDM). Ils dorment alignés dans des cabanes en aggloméré fabriquées par l'association, ou bricolées en palettes. Des humanitaires ou des habitants passent tous les jours. Emmaüs offre les douches. Avec la Croix-Rouge et le Secours catholique, ils déposent des denrées trois fois

par semaine et remplissent une citerne d'eau. MDM passe avec une «clinique mobile», France Terre d'asile «maraude» pour proposer aux plus de 15 ans, une «mise à l'abri» de cinq jours maximum ou une «stabilisation» pour rester en France.

Nasratullah triture du bout du pied une palette en bois dans la gadoue. Son père est porté disparu. «Il était mécanicien. Il réparait les voitures des talibans. Il a été arrêté, on n'a aucune nouvelle.» Le fils le plus âgé de la famille est en première ligne depuis la disparition, voilà pourquoi sa mère l'a poussé à partir. Pourquoi ne pas rester en France, entrer en foyer, aller à l'école ? Il penche la tête : «Ma mère m'a dit d'aller à Londres, retrouver un cousin.» Il ne connaît que son nom. Les dangers du passage ? «Je sais, mais les garçons du camp disent que c'est compliqué de trouver du travail ici.» Peut-être, comme beaucoup d'adolescents afghans, devra-t-il travailler en arrivant pour rembourser tout ou partie du coût du voyage, qui peut grimper à 15.000 euros. Peut-être pas. «Mon père avait laissé un peu d'argent. Ma mère avait de l'or, elle l'a vendu.» Sa voix s'éraille : «Et puis on s'est dit au revoir.» Sait-elle qu'il est vivant ? «Non.» On peut l'appeler ? Nasratullah regarde ailleurs. «Elle n'a pas de téléphone.» Il s'éloigne.

Autour, d'autres adolescents, qui inquiètent les humanitaires. «Ce sont des 10-15 ans, qui voyagent en bande. On a beaucoup de mal à communiquer avec eux. Ils sont dans le rire, mais pas dans l'échange», raconte Brigitte Gaspar, infirmière aux urgences de Saint-Omer, bénévole presque tous les jours sur le camp. Elle se souvient d'un groupe «difficile à gérer». «Des enfants de 10-12 ans, ils disaient qu'ils en avaient 13, mais je voyais bien qu'ils étaient plus jeunes. Certains réclament tout le temps des cigarettes, chapardent. J'ai l'impression d'avoir affaire à des enfants des rues». Courant décembre, ces ados égyptiens rencontrés à Tatinghem ont tous disparu d'un coup, remplacés depuis par d'autres. Des humanitaires supposent qu'ils sont en Angleterre, d'autres craignent qu'il leur soit arrivé quelque chose, d'autres encore en ont croisé à Calais.

Dominique Ruelle-Bourgeois, enseignante retraitée, également bénévole, a alerté le procureur de la République. Depuis le printemps, le nombre d'enfants sans abri candidats à l'asile en Grande-Bretagne a augmenté à Calais et le long des autoroutes de la région, en même temps que le nombre de migrants, quelque 2.300 à Calais.

Pour le Pas-de-Calais, à Saint-Omer, à la Maison du jeune réfugié gérée par France Terre d'asile, il y a 30 places d'urgence, 50 places d'accueil de jour, 30 places de «stabilisation», bientôt 30 de plus à Arras, pour les 15-18. Pour les moins de 15 ans, il y a 5 places d'urgence à Calais au foyer Georges-Brassens, géré par l'association Vie active. Les places sont saturées.

France Terre d'asile a du mal à les convaincre de renoncer au projet d'Angleterre. «Si on les force, ils partent immédiatement», explique le directeur de la Maison du jeune réfugié, Jean-François Roger. Ils les reçoivent souvent le samedi, quand les camions ne roulent pas. Ils dorment au chaud et prennent une douche. Lui aussi pense qu'une partie des Egyptiens sont des enfants des rues, «qui ont fugué ou qui ont été mis à la porte, en

Face à la situation de ces mineurs, que fait l'Aide sociale à l'enfance ?

Dans le Pas-de-Calais, les services sociaux du département projettent avec France Terre d'asile d'augmenter le nombre de places d'accueil, notamment en famille.

En revanche, pas de projet pour ces jeunes de la jungle dans le département du Nord : les services administratifs disent qu'ils n'ont pas été alertés.

errance depuis plusieurs années. Y a-t-il une promesse de travail clandestin de l'autre côté? On est inquiets sur les abus qu'ils peuvent subir». Au moins seize migrants sont morts cette année en tentant le passage vers l'Angleterre. Dont trois adolescents.

«Libération», d'après Haydée Sabéran - 21 janvier 2015.

Lu dans la presse

Human Rights Watch dénonce des violences policières à Calais

L'ONG a recueilli de nombreux témoignages de migrants sur des violences infligées par les forces de l'ordre. Elle dénonce le «harcèlement» et les «exactions» de la part de la police, elle publie un rapport à charge contre l'attitude de la police française envers les migrants présents à Calais. Passages à tabac et violences gratuites seraient le quotidien de nombre d'entre eux, d'après une série d'interviews menées par l'ONG.

«Entre novembre et décembre, une chercheuse de Human Rights Watch a rencontré 44 migrants, dont 3 mineurs, pour des «entretiens longs» et en groupes. Parmi eux, «19 personnes, dont 2 enfants, ont déclaré que la police les avait maltraitées, notamment par le biais de passages à tabac», relate l'ONG.

Le préfet du Pas-de-Calais, Denis Robin pointe un manque de preuves : «Si violences il y a eu, elles doivent déboucher sur un dépôt de plainte. Or, à ma connaissance, aucune plainte n'a été déposée par des migrants à Calais», souligne-t-il. Sollicité par l'ONG, le préfet avait affirmé que nombre de ces blessures étaient causées par des affrontements entre migrants de nationalités différentes.

Human Rights Watch a exigé que le gouvernement français enquête «immédiatement» sur ces témoignages de violences policières et fournisse des «directives claires aux policiers spécifiant l'interdiction de l'utilisation injustifiée et disproportionnée de la force, notamment des gaz lacrymogènes». Les migrants déposent rarement plainte, craignant des problèmes avec les forces de l'ordre ou des représailles.

La réponse du ministère de l'Intérieur a été immédiate. Bernard Cazeneuve regrette aujourd'hui «que l'association Human Rights Watch n'ait pas pris la peine de vérifier les allégations de violences policières dont elle fait état». «La gravité des accusations publiques contre les forces de l'ordre formulées dans ce document aurait dû conduire l'association à entendre les responsables de la police sur des faits précis.

lefigaro.fr, le 20 janvier 2015

Lu dans la presse

Paris va créer des structures d'accueil pour les mineurs isolés étrangers



La Ville de Paris projette de créer des structures d'accueil pour les mineurs étrangers isolés, a annoncé Dominique Versini, adjointe à la mairie de Paris, chargée de la protection de l'enfance, le 26 janvier 2015. Entre le moment où un mineur isolé étranger arrive à Paris et celui où il est pris en charge par les services sociaux, il devrait légalement se passer au maximum cinq jours, le temps de vérifier sa minorité. En réalité, il se passe plusieurs mois pendant lesquels le mineur ne dispose pas d'un logement pérenne et se trouve parfois en situation de grande précarité.

Lorsqu'un jeune étranger arrive à Paris, il passe d'abord par la Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Paomi). En France, les services de l'aide sociale à l'enfance, gérés par les départements, ont l'obligation de prendre

en charge les mineurs, avec ou sans papiers. Les majeurs, s'ils sont en situation irrégulière, sont, quant à eux, expulsables. A la Paomi, l'enfant raconte son parcours et ses papiers d'identité sont vérifiés. A l'issue de cet entretien, une première évaluation est livrée : il est plutôt mineur ou plutôt majeur. Le dossier est ensuite transmis à la justice, qui tranche.

En attendant la décision, ces jeunes sont laissés dans la précarité. Ils dorment dans des gymnases ou dans des hôtels, seuls. Et l'aide sociale à l'enfance leur verse environ 20 euros par semaine en liquide. «Nous ne voulons plus cela, car nous avons remarqué qu'il y avait des réseaux autour de ces jeunes», a expliqué Dominique Versini. Un appel à projet a donc été lancé mi-décembre. Il devrait être présenté en mars. L'idée serait de créer un accueil de jour pour environ 150 jeunes, qui offrirait des repas, la possibilité de faire une lessive ou de se laver, des services suffisants pour ne plus avoir à verser de l'argent aux migrants et surtout leur permettre de rompre leur isolement.

L'appel à projet comporte également la création d'une structure de nuit d'environ 25 places pour les plus vulnérables. «On veut qu'il y ait un adulte pour les encadrer et ne pas les laisser seuls. L'objectif, c'est de mettre ces jeunes à l'abri», a détaillé l'élue.

Et surtout, d'accélérer le processus entre l'évaluation de la Paomi et la décision de justice. Car c'est cette période qui pose problème. Paris accueille 1.700 mineurs isolés étrangers, soit un tiers de l'ensemble du pays. En décembre 2014, dix travailleurs sociaux supplémentaires avaient été recrutés. «Notre objectif c'est de rentrer dans le délai de cinq jours d'ici mars», a expliqué Mme Versini.

«Cela ne règlera pas les problèmes de fonds, s'est étonnée Brigitte Wieser, de Réseau éducation sans frontières Paris (RESF). Que ça aille plus vite et qu'ils soient encadrés, c'est très bien, mais ce qu'on veut, c'est que ces jeunes ne soient pas mis dehors le jour de leurs 18 ans en pleine année scolaire».

Le Monde.fr - 26 janvier 2015.

En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/01/26/>

L'accueil des mineurs par un tiers digne de confiance : les recommandations du Défenseur des droits



Saisi à plusieurs reprises par des personnes désignées «tiers digne de confiance», le Défenseur des droits, après avoir mis en place un groupe de travail et fait mener une étude par Catherine Sellenet, présente ses recommandations dans une décision.

Le Défenseur des droits souligne trois objectifs :

- l'intérêt pour l'enfant de ce type de placement, si cet accueil est bien préparé, car il y a une rupture moins importante avec l'environnement familial et affectif ;

- la nécessité de mieux accompagner les personnes accueillant un enfant en tant que tiers digne de confiance ou membre de sa famille, tant au plan humain que financier et matériel ;

- la nécessité d'impliquer davantage les professionnels (juge, aide sociale à l'enfance...) afin d'assurer un suivi plus régulier de ce type de placement et d'encadrer notamment les visites des parents de l'enfant confié.

L'Institution présente de nombreuses recommandations :

- la présence de personnes, dans l'entourage ou dans la famille, susceptibles d'accueillir l'enfant et leurs capacités à en assumer sa protection et son éducation devraient être davantage recherchées, en amont du placement. Ces personnes devraient être aidées, dès que nécessaire, dans les responsabilités éducatives qui leur sont confiées ;

- le placement auprès d'une personne désignée tiers digne de confiance (ou d'un autre membre de la famille) devrait faire l'objet d'un suivi et d'un examen régulier afin de s'assurer du bon déroulement de la mesure, de l'évolution de la situation de l'enfant et de la nécessité de la poursuite de la mesure d'assistance éducative ;

- une modification à l'article 375-7 du code civil paraît également essentielle afin de permettre au juge des enfants, en cas de placement chez une personne désignée tiers digne de confiance, de désigner lui-même le tiers en présence duquel l'enfant pourrait rencontrer ses parents ou de prévoir que cette désignation relève de la compétence du conseil général ;

- une meilleure information sur l'ensemble des prestations dont les tiers digne de confiance accueillant un enfant peuvent bénéficier. Les conseils généraux devraient également, a minima, envisager d'adapter le montant de l'indemnité d'entretien prévue à l'article L. 228-3 du code de l'action sociale et des familles, en fonction des besoins réels de l'enfant et de l'âge de l'enfant accueilli ;

- l'engagement d'une réflexion sur la question de la gestion des biens du mineur confié à un tiers digne de confiance ou un autre membre de la famille.

Le Défenseur des droits a notifié ces recommandations à la ministre de la Justice et Garde des Sceaux et à la ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

La Lettre du Défenseur des Droits n° 12, novembre-décembre 2014.

Un enfant migrant sur deux qui arrive en Europe disparaît dans les 48h



12 000 enfants migrants en Europe, un sur deux, disparaît dans les 48h - © Tous droits réservés.

Selon Missing Children, Fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités, la moitié des enfants migrants qui posent un pied sur le sol européen disparaissent dans la nature, dans les 48 heures. Laissés à eux-mêmes.

En 2013, sur 24.000 mineurs entrés sur le sol européen, environ 12.000 ont demandé l'asile mais 12.000 autres n'ont introduit aucune demande. Ces derniers n'ont donc pas laissé de trace dans les documents administratifs, ce qui les rend terriblement vulnérables.

Un constat alarmant, qui est notamment dû à un problème de législation, explique la porte-parole de Missing Children.

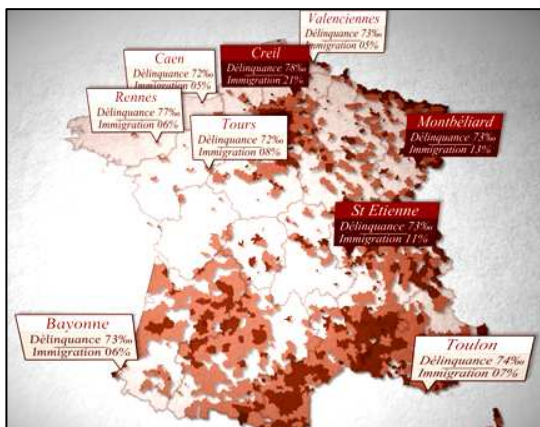
«L'application des règlements de Dublin (actuellement en vigueur en Europe) ne résout pas les problèmes. Ce règlement prévoit que les personnes qui arrivent dans un pays de l'Union européenne et qui ont auparavant été accueillies dans un autre pays, seront renvoyées dans ce premier pays d'accueil», explique Maud de Boer.

«Ce qui veut dire que les enfants ont tout intérêt à ne pas se faire enregistrer dans les centres d'accueil, parce que si leur projet, fût-il illusoire, est de se rendre dans un pays du nord de l'Europe, lorsque les autorités seront confrontées avec ces enfants et constateront qu'ils ont été auparavant accueillis dans un autre pays de l'Union européenne, ils risquent de les y renvoyer», poursuit la porte-parole de la fédération européenne pour les enfants disparus. «Il faut arrêter avec ce règlement. Ce qu'il faut faire, c'est tenir compte de l'intérêt primordial de l'enfant. Et celui-ci n'est pas de se faire renvoyer là où ils sont arrivés».

RTBF-BE info – 4 novembre 2014.

https://www.rtb.be/info/societe/detail_12-000-enfants-migrants-en-europe-un-sur-deux-disparaissent-les-48h?id=8509492

Immigration et délinquance : chiffres, réalités, et préjugés



Il n'y a aucune corrélation entre la présence de population immigrée et les actes de délinquance.

John Paul Lepers était convaincu, avant de réaliser avec Gilles Cayatte le documentaire *L'enquête qui dérange*, diffusé sur France 2, le 25 novembre 2014, que le préjugé «plus il y a d'immigrés, plus il y a de délinquance» était fondé. Pourtant, en se penchant sur une étude précise des chiffres, il a réalisé qu'il n'y a aucune corrélation entre la présence de population immigrée et les actes de délinquance. Le journaliste s'est donc demandé pourquoi un tel jugement a priori était autant ancré dans les mentalités françaises, ce qui a donné lieu à un deuxième documentaire, *La fabrique du préjugé*, diffusé le même jour.

Une enquête de trois ans, recoupant les immenses bases de données fournies par l'INSEE, le Ministère de l'Intérieur et d'autres organisations comme l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), a donc été nécessaire pour arriver à ce résultat : il n'y a pas de lien entre immigration et délinquance. Parmi les chiffres les plus significatifs, quelques exemples sont parlants : la ville de la Roche-sur-Yon, en Vendée, où vivent très peu d'immigrés (2,45%) a un taux de criminalité et de délinquance de 76,33 pour mille.

Celle d'Argenteuil, réputée pour sa population immigrée (20,57%), a un taux de criminalité inférieur : 71,79 pour mille. Les exemples semblables sont nombreux : Rennes, avec 6,87% d'immigrés, a un taux de délinquance de 69,66 pour mille, Creil, avec 21,74% d'immigrés, de 68,97 pour mille. On observe la même chose avec des villes touristiques comme La Rochelle et Montpellier : la première, avec 5,5% d'immigrés, a un taux de délinquance de 90,46 pour mille, la seconde, avec 14,4% d'immigrés, a un taux très comparable : 91,73 pour mille.

L'équipe de John Paul Lepers a également vérifié la pertinence des chiffres étudiés grâce à des outils statistiques, comme le coefficient de corrélation dit de Bravais-Pearson, grâce auquel ils ont prouvé que la corrélation entre délinquance et immigration était insignifiante. Aussi, la question se pose : d'où vient cette idée de corrélation si répandue en France ?

Le deuxième volet de l'étude, *La fabrique du préjugé*, s'attache donc à y répondre. Cette fois, c'est avec des chercheurs en psychologie sociale que John Paul Lepers travaille. Le premier film cherchait donc à constituer des outils pour combattre ceux qui ont intérêt à opposer les communautés qui forment la France, le deuxième montre que les stéréotypes ne sont pas seulement le fait d'une opportunité politique, il explique comment naît un préjugé, comment fonctionne l'imaginaire collectif. Grâce à plusieurs expériences, l'équipe du documentaire a pu révéler les processus inconscients qui nous poussent à créer des catégories humaines, et à y attacher des stéréotypes, qui sont le terreau des discriminations. Trois expériences sont particulièrement éloquentes : dans la première, l'équipe se rend dans une école primaire, où elle réalise un spectacle de marionnettes mettant en scène deux personnages, nommés Philippe et Mohammed. Au bout d'un moment, la trousse de l'un des élèves est volée, les marionnettistes posent la question aux enfants : qui a volé la trousse de l'élève ? Très majoritairement, ils répondent Mohammed, et pourtant aucun élément du scénario ne va dans ce sens. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont donc porteurs de jugements a priori, construits sur des stéréotypes discriminatoires, alors même qu'ils ne peuvent appartenir à la moindre idéologie.

Le documentaire s'appuie ensuite sur l'expérience de Duncan, réalisée en 1976 aux États-Unis : le chercheur a montré à des sujets-tests blancs plusieurs versions d'un même film, où deux personnes parlent, (sans qu'on puisse comprendre ce qui est dit) jusqu'à ce que la situation s'envenime et que l'un bouscule l'autre ; il est demandé aux sujets s'ils jugent ce

geste de bousculer violent. Les résultats sont effarants : lorsque celui qui bouscule est blanc, 15% jugent qu'il s'agit d'un geste violent, lorsque celui qui bouscule est noir, 72% des sujets jugent son geste violent. Le chercheur demande ensuite aux sujets pourquoi le personnage du film bouscule l'autre : lorsque l'agresseur est blanc, son geste est la conséquence de la situation, la causalité est externe, lorsqu'il est noir, son geste est le reflet de sa personnalité, la causalité est interne. Ainsi, alors qu'il n'y a pas d'informations, les sujets se réfèrent à leurs jugements a priori. Le geste d'un noir est a priori agressif.

La dernière expérience montre le processus par lequel s'établit un mécanisme discriminatoire visant à défavoriser les personnes n'appartenant pas à son groupe identitaire. Dans une école primaire, les chercheurs ont attribué aux enfants, au hasard, des vignettes de couleurs, pour constituer le groupe bleu, le groupe jaune, le groupe rouge. Il est ensuite demandé à plusieurs enfants de répartir des bonbons entre les différents groupes: tous favorisent leur groupe au détriment des deux autres. Quelques minutes seulement après leur appartenance à un groupe, les enfants lui attribuent plus de bonbons : à plus grande échelle, chacun a une propension à favoriser son groupe d'appartenance plutôt qu'un autre, ce qui encourage les mécanismes discriminatoires.

Enfin, le documentaire suggère des clés pour désamorcer ces processus de nos préjugés, par l'éducation et la psychologie sociale. Il offre surtout une belle mise en perspective, en opposant aux discours politiques et idéologiques la réalité des chiffres et en mettant les Français face aux mécanismes de leurs propres mentalités discriminatoires.

Immigration et délinquance, enquête menée par John Paul Lepers et réalisé par Gilles Cayatte - Film diffusé sur France 2 le 25 novembre 2015 - <http://yami2.com/article.php?id=71&cat=Articles>

Témoignage

Lassana, lycéen sans-papiers devenu héros français et symbole international

Lassana Bathily (24 ans), héros de la prise d'otages porte de Vincennes *, a été naturalisé français, le 20 janvier, lors d'une cérémonie place Beauvau, présidée par le ministre de l'Intérieur.

Lassana Bathily «s'est comporté en citoyen courageux dans des circonstances dramatiques», a reconnu Bernard Cazeneuve.

«Les gens me prennent pour un héros, mais je ne suis pas un héros, je suis Lassana, je resterai moi-même», a répondu Lassana Bathily à la tribune, après les discours du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre. «Je suis très heureux, mais triste aussi car j'ai perdu quelqu'un que j'aimais beaucoup», a-t-il poursuivi, en référence à Yohan Cohen, lui aussi

employé de l'Hyper Cacher, où il a été tué. Et Lassana Bathily de conclure : «Vive la liberté, vive l'amitié, vive la solidarité, vive la France».

Lassana Bathily, c'est au départ un parcours de migrant comme tant d'autres. Né en juin 1990 dans un village de la région de Kayes, au Mali, le jeune homme quitte sa mère à 15 ans pour rejoindre son père à Paris. Aîné d'une fratrie de trois enfants, il partage sa vie entre son foyer et l'école républicaine. Il est scolarisé dans un lycée professionnel du nord de Paris, où il prépare un CAP de carreleur.

En 2010, cet élève «respectueux, sérieux et intelligent» décroche son diplôme, comme le raconte un de ses enseignants. Mais n'a toujours pas de papiers. Son parcours en France aurait même pu s'arrêter là, puisqu'il se retrouve sous le coup d'une obligation de quitter le territoire à la fin de l'année 2010. Mais c'est grâce à ses

anciens profs du lycée, dont plusieurs sont membres du Réseau éducation sans frontières, qu'il ose mener cette démarche. Le jeune Malien obtient, à leur côté, un titre de séjour, en juin 2011. Il renouvelle ensuite son titre, sans problème, année après année, jusqu'à son acte de bravoure du 9 janvier.

Alex Adamopoulos, membre du collectif Actions Guimard-pour les lycéens sans-abri, nous parle de lui : «Ce que Lassana a fait sur son lieu de travail, le 9 janvier dernier, personne d'autre que lui n'aurait pu le faire ainsi...

Le lycée Jean-Jaurès (aujourd'hui fermé) accueillait des élèves allant de la 6^{ème} au Brevet Professionnel dans des formations des métiers du bâtiment. Lassana faisait partie de ces élèves très respectueux, qui ne se font pas remarquer, mais dont l'humour et la



Lassana Bathily, employé de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, pose, le 15 janvier 2015, à Paris, quelques jours après la prise d'otages qui a eu lieu dans le magasin. (FRANCOIS GUILLOT / AFP)

disponibilité les rendent très populaires auprès de leurs camarades. En tant que PLP (Professeur des Lycées Professionnels) j'enseignais tour à tour l'anglais et les lettres à sa classe.

Lassana quitta Jean Jaurès en 2009, avec 2 CAP en poche, un en Carrelage et l'autre en Peinture. Malgré un dossier excellent, la Préfecture de Police de Paris refusa de lui délivrer un titre de séjour en mars 2009. Pour l'appel, qui fût jugé au Tribunal Administratif en janvier 2010, Lassana se défendit seul dans le tribunal sans avocat. Avec Anthony Jahn de RESF 19ème, nous l'avions aidé à préparer sa plaidoirie. A cette occasion, il nous avait déjà impressionnés par la maturité et le courage dont il avait fait preuve.

Entre temps Lassana s'inscrit en Bac Professionnel d'Aménagement Finition à Hector Guimard. Il gagna son appel et fût régularisé après un combat qui dura 20 mois. Il ne poursuivit pas ses études, car il avait besoin de travailler. Après la régularisation, Lassana resta mobilisé aux côtés du comité Jean Jaurès et apportait son soutien aux camarades qui traversent les épreuves qu'il a dû traverser, il vient souvent à nos rassemblements et avait d'ailleurs prévu d'être là le 5 janvier pour soutenir les lycéens étrangers et isolés d'Hector Guimard qui sont scolarisés le jour mais passent la nuit dans la rue.

Aujourd'hui la situation des jeunes lycéens sans-papiers a nettement empiré. En 2007, quand Lassana était dans ma classe, les lycéens sans-abri n'étaient pas monnaie courante. Il y en avait peut-être un tous les 3 ans. Depuis septembre 2014, dans mon seul lycée Hector Guimard, 14 élèves ont déjà dû dormir dans la rue, quelques nuits pour certains, des mois durant pour d'autres, alors même qu'ils sont scolarisés.

Ce que Lassana a fait sur son lieu de travail, le 9 janvier dernier, personne d'autre que lui n'aurait pu le faire ainsi. Mais ce que nous avons fait au nom du Réseau Education Sans Frontières pour l'accueillir et l'aider à se sentir le bienvenu en France, tout le monde peut le faire... ».

Rappel des faits :

Lassana Bathily est employé au supermarché casher – de la chaîne Hyper Cacher, dont les clients sont essentiellement juifs. Il y travaille au moment de l'arrivée du terroriste Coulibaly. Immédiatement, il guide alors plusieurs personnes clientes vers le sous-sol par un escalier menant vers deux chambres froides. Après avoir arrêté le système de réfrigération, il cache un groupe de six personnes, dont un bébé, dans la chambre froide pouvant se fermer de l'intérieur.

Lassana Bathily, après avoir ainsi dissimulé ces clients, parvient à sortir de l'Hyper Cacher grâce à un monte-charge et une sortie de secours. Il peut alors rejoindre les policiers pour les prévenir de la présence d'otages au sous-sol. Il les informe de la configuration du magasin et leur donne les clés du volet automatique métallique alors abaissé. Ces clefs vont être utilisées au moment de l'assaut par le RAID et la BRI pour relever le rideau de fer de la porte d'entrée principale. Tous ces éléments sont précieux et primordiaux pour le sauvetage des otages. A noter particulièrement, le fait que ce soit un musulman qui ait ainsi sauvé des juifs.

Alex Adamopoulos - RESF 19, membre du collectif Actions Guimard Pour les lycéens sans-abri - 20 janvier 2015. - www.francetvinfo.fr

En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/01/20/lassana-bathily>

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE– MONDE– MONDE

2014 : une année dévastatrice pour les enfants.



© UNICEF/NYHQ2014 – 2061/Romenz.

Dans un article du 29 décembre 2014, le directeur de l'UNICEF, Anthony Lake tire un bilan très sombre de l'année 2014. Selon lui, jamais dans l'histoire récente autant d'enfants n'ont été soumis à une telle brutalité. République Centrafricaine, Irak, Soudan du sud, Palestine, Syrie, Ukraine, 15 millions d'enfants sont au cœur de conflits violents, 230 millions vivent dans des régions touchées par des conflits armés.

Jamais autant d'écoles, de centres de santé n'ont été autant pris pour cibles ou utilisés à des fins militaires. Des centaines d'enfants ont été enlevés (que l'on se rappelle des 460 filles enlevées au Nigéria et pas encore libérées), et plusieurs dizaines de milliers ont été recrutés et utilisés par des forces et des groupes armés. L'article de l'UNICEF détaille quelques situations.

En République Centrafricaine, 2,3 millions d'enfants sont touchés par le conflit, 10.000 d'entre eux auraient été recrutés par des groupes armés au cours de la dernière année, 430 auraient été tués et mutilés.

Durant le conflit de 50 jours de l'été dernier à Gaza, 538 enfants ont été tués et 3.370 blessés. Près de 54.000 enfants ont vu leurs foyers détruits.

7,3 millions d'enfants sont touchés par le conflit en Syrie, 1,7 million sont réfugiés. Au cours de neuf premiers mois de l'année, comme l'a constaté

l'ONU, 35 attaques ont été menées contre des écoles tuant 105 enfants, en blessant près de 300 autres.

Le Soudan du Sud ne fait pas la une des journaux français, cependant on estime que 235.000 enfants de moins de cinq ans y souffrent de malnutritions aiguës sévères. (voir la Lettre n°27). 600 enfants ont été tués et 12.000 sont maintenant utilisés par des forces et des groupes armés.

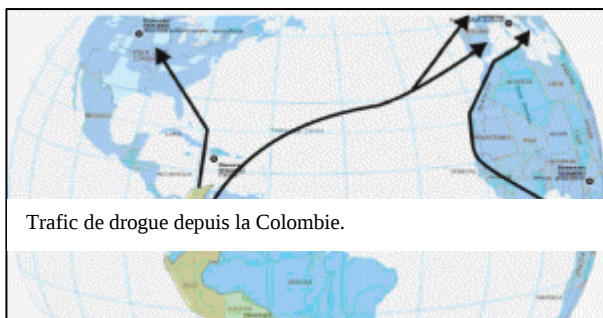
On oublie aussi les enfants survivants dans les pays en crise depuis plusieurs années : Afghanistan, Pakistan (132 enfants massacrés dans une école), Somalie, Yémen, où leur avenir semble souvent bien compromis.

Enfin, Ebola s'est ajouté aux conflits armés : menaces pour la santé et la survie de nombreux enfants, l'épidémie a fabriqué en Guinée, Sierra Leone et Libéria des milliers d'orphelins et privé quelque 5 millions d'enfants d'école.

«Il est triste et paradoxal à la fois qu'en cette année du 25e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, alors que nous pouvons célébrer tant de progrès pour les enfants dans le monde, les droits de tant de millions d'autres aient été bafoués avec autant de violence», a déclaré le directeur de l'UNICEF.

<http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/2014/12/09/2014-une-annee-devastatrice-pour-les-enfants-22845>

Colombie : 104 capsules de drogue dans le corps d'une fillette de 11 ans



Trafic de drogue depuis la Colombie.

Une fillette de 11 ans a été abandonnée en novembre dernier dans un centre hospitalier de la ville colombienne de Cali avec près de 104 capsules de cocaïne dans son estomac. Apparemment, c'est son propre père qui l'a contrainte à les ingérer pour sortir la drogue hors des frontières du pays, la petite fille faisait ainsi office de mule ou de courrier humain !

Les images extraites de la bande de vidéosurveillance de la clinique Valle de Lili montrent un homme déposant la fillette aux urgences et l'abandonnant dans un état grave avec des symptômes sévères d'intoxication. La mère de l'enfant a été interpellée dans un quartier modeste de la ville de Cali. Elle a informé la police que le père était venu la chercher et qu'elle n'était pas avec elle

les heures qui ont précédé son hospitalisation d'urgence.

Face au danger qui menaçait la vie de cette mineure et en raison des symptômes présentés, elle a subi une opération chirurgicale afin que les 104 capsules soient retirées de son corps. L'enquête de police doit déterminer si c'est bien le père de la petite qui lui a fait avaler ces capsules, des témoins confirment qu'il l'avait emmenée «se promener» pendant plusieurs heures avant que son état de santé ne se dégrade subitement, il aurait eu à cette occasion le temps nécessaire pour lui infliger ce calvaire. La mère a confirmé que sa fille avait déjà voyagé avec son père en mars dernier vers l'Espagne, c'était d'ailleurs vers cette destination qu'il aurait de nouveau prévu de se rendre avec son enfant.

L'Espagne est l'une des destinations les plus empruntées par les narcotrafiquants pour expédier la drogue vers l'Europe via des mules humaines. En 2011, la police espagnole a démantelé un réseau qui avait recours à des bébés pour faire entrer de la drogue en provenance d'Amérique latine, la cocaïne était alors camouflée dans les couches !

En août 2012, un jeune de 17 ans avait été arrêté avec 49 capsules de cocaïne dans l'estomac, un fait survenu dans la localité Rafael Uribe de Bogotá.

Dans le rapport Monitoreo de Cultivos de Coca 2012, dévoilé par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la Colombie arrivait après le Pérou comme le plus grand producteur de cocaïne au niveau mondial.

D'après Aline Timbert - <http://www.actulativo.com/2014/11/21/colombie-une-fillette-hospitalisee-en-urgence-avec-104-capsules-de-droque-dans-le-corps/#aSidBSvDICE376Hv.99>

Pérou : la révolution des balais



Une enfant domestique au Pérou.

Au Pérou, plus de 110.000 enfants travaillent comme domestiques, principalement à Lima et dans les villes de la côte.

Pour lutter contre ce fléau, une campagne a été lancée par l'Organisation Internationale du travail et l'ONG Terre des hommes, sous le nom de «Révolution des balais». De nombreuses personnalités locales ont été mobilisées, sportifs et acteurs pour sensibiliser la population péruvienne, sous le slogan «Chez moi, il n'y a pas d'enfants qui travaillent».

Le premier risque menaçant les enfants domestiques est la désertion scolaire. 62% des enfants domestiques de 14 à 17 ans ont un retard scolaire de deux à quatre ans. Leurs horaires de travail peuvent être de dix à seize heures de travail par jour. Difficile dans ces conditions d'étudier et encore moins de jouer et de se faire des amis. De plus, les deux tiers des enfants domestiques

sont des migrants intérieurs, qui arrivent des bidonvilles de Lima, ou des régions très pauvres des Andes. La plupart du temps, ils logent chez leurs employeurs, ce qui augmente les risques d'abus, notamment sexuels.

Entre 6 et 11 ans

Ils sont aussi très jeunes, 30.000 enfants domestiques ont entre 6 et 11 ans, ce qui est illégal puisque les lois péruviennes fixent l'âge minimum de l'emploi à 14 ans.

Les 110.000 enfants domestiques sont une petite partie des enfants qui travaillent au Pérou.

Sur les 7 millions d'enfants, on estime qu'un enfant sur quatre travaille, soit 1.700.000 enfants : mines illégales, travaux des champs et travaux domestiques.

Globalement, les chiffres baissent, sauf pour le travail domestique où ils ont tendance à augmenter. Paradoxalement, cela est dû à l'augmentation du niveau de vie moyen : de plus en plus de femmes péruviennes travaillent et cherchent des employés de maison pas chers, donc des enfants.

Le prix Nobel de la paix donné à l'avocat indien Kailash Satyarthi pour son action contre le travail des enfants est un facteur qui pourrait favoriser une perception différente de ce fléau et aider au succès de cette campagne.

RFI _ <http://www.rfi.fr/hebdo/20141024-perou-campagne-contre-enfants-domestiques-rebellion-balais>

Lu dans la presse

Nigeria : Boko Haram utilise les fillettes pour les attentats suicides



Des petits vendeurs de rue de Maiduguri, dans le nord-est du Nigeria, le 24 mai 2014 - Photo Aminu Abubakar, AFP.

Au moins 19 personnes ont péri le 10 janvier 2015 lorsqu'une bombe fixée sur une fillette d'une dizaine d'années a explosé dans un marché bondé de Maiduguri, grande ville du nord-est du Nigeria, a annoncé la police locale. Une puissante déflagration a secoué le «Monday market» à l'heure où il était bondé de vendeurs et de clients.

En comptant la fillette, 20 personnes seraient mortes, et 18 blessés, a déclaré à des journalistes Gideon Jubrin, le porte-parole de la police de l'Etat de Borno, dont Maiduguri est la capitale. Selon Ashiru Mustapha, membre d'un groupe local d'auto-défense, la bombe a explosé alors que l'enfant faisait l'objet d'une fouille à l'entrée du marché.

Il doute qu'il s'agisse d'un acte délibéré de la fillette. «Elle avait une dizaine d'années et je doute fort qu'elle savait véritablement ce qui était fixé à son corps», a-t-il dit

à l'AFP. «En fait, elle était contrôlée à l'entrée du marché et le détecteur de métaux venait de signaler qu'elle portait quelque chose sur elle. Malheureusement, la charge a explosé avant qu'elle n'ait pu être isolée», a poursuivi Ashiru Mustapha. Un périmètre de sécurité a été mis en place autour du marché alors que des personnels de santé examinaient les décombres et récupéraient les restes humains.

Fin 2014, ce même marché avait déjà essuyé deux attaques meurtrières commises par des femmes portant des explosifs. Il n'y a pour l'instant aucune revendication. Mais depuis six ans et le début de son combat pour imposer un Etat islamique rigoriste au Nigeria, le groupe rebelle Boko Haram a multiplié le recours à des femmes et des fillettes pour lancer des attentats.

Boko Haram a perpétré sa première «attaque suicide» menée par une femme, en juin 2014, dans l'Etat de Gombe (nord). Depuis, il y a eu une vague d'attentats à la bombe, dont quatre en une seule semaine à Kano. En juillet, une fillette de 10 ans avait été découverte dans l'Etat de Katsina portant un gilet bourré d'explosifs, laissant penser que Boko Haram forçait les enfants à se faire exploser.

Le 22 février 2015, au moins sept personnes ont péri et dix-sept autres ont été blessées sur un marché de Potiskum, la capitale économique de l'Etat de Yobe, lorsqu'une fillette d'environ 7 ans portant une ceinture d'explosifs à la taille a explosé.

Si cet attentat-suicide n'a pas été revendiqué, il porte la signature de Boko Haram, qui a eu recours à plusieurs reprises depuis six ans à des femmes et jeune filles pour ce type d'attaques.

Selon des témoins, la fillette avait été repoussée quatre fois à l'entrée de Kasuwar Jagwal, un lieu consacré à la vente et à la réparation de téléphones, très fréquenté à cette heure de la journée par des gardiens et membres de milices d'autodéfense qui l'avaient jugée suspecte en raison de son âge.

«Libération» - 10 janvier 2015.

Sierra-Leone : «dommage» collatéral de l'épidémie d'Ebola... forte diminution des excisions en Sierra Leone

Ebola a déjà tué 1.600 personnes sur les 7.200 cas enregistrés en Sierra Leone.

Dans un article publié par RFI, il est fait mention des constatations non chiffrées de la diminution des excisions dans ce pays. L'excision n'y est pas interdite. Il existe même une association de «soweis» (exciseuses). Cette association reconnaît la baisse des demandes d'excisions, par peur de la contamination. «Alors que l'excision n'est pas illégale en soi en Sierra Leone, les autorités, contraintes par l'épidémie, s'évertuent à faire comprendre aux exciseuses qu'elles courent un risque et qu'elles le font courir aux autres. Si, par exemple, elles interviennent sur une petite fille infectée par Ebola, elles peuvent elles-mêmes être contaminées. Elles peuvent aussi contribuer à infecter d'autres fillettes avec leurs couteaux et instruments qui ne sont pas stérilisés correctement. Pour les récalcitrantes, une amende de 115 dollars a été instituée début novembre, une somme importante dans un pays où le salaire mensuel moyen est de 48 dollars, mais où chaque excision est rémunérée 60 dollars». Il n'y a pas de statistiques officielles, mais une association de lutte contre les mutilations génitales féminines pense que neuf soweis sont mortes d'Ebola depuis le début de l'épidémie.

Les ONG espèrent que cette forte diminution des excisions se poursuivra ; cependant, l'organisation des soweis, qui sont 2.000 dans le pays, lutte pour pouvoir reprendre son activité, conforme selon elle «à la tradition du pays» et source de revenus.

<http://www.rfi.fr/afrique/20141207-epidemie-ebola-recul-excision-sierra-leone-mutilation-femmes/>

<http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-charles-champagnat/101214/quand-ebola-fait-reculer-l-excision-des-fillettes>

Soudan du Sud : le conflit a des conséquences «dévastatrices» sur les enfants



Une femme dans le camp des personnes déplacées de Malakal, sa fille est morte à la naissance pendant les combats.

© Amnesty international.

Dans un rapport récent du secrétaire de l'ONU Ban Ki-moon, le conflit qui sévit depuis plus d'un an au Soudan du Sud a entraîné une forte dégradation concernant la protection des enfants du pays. Dans ce premier rapport sur les enfants et le conflit armé, sont dénoncées de graves violations des droits de l'enfant commises entre mars 2010 et septembre 2014. Il décrit la façon dont, après plus de deux ans d'une paix relative, la vulnérabilité des enfants a augmenté de façon spectaculaire suite à la reprise du conflit. Selon cette étude, le nombre de cas de violations graves perpétrées à l'encontre des enfants entre la mi-décembre 2013 et septembre 2014 est supérieur à celui des cas constatés sur l'ensemble des deux années 2012 et 2013.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, a déclaré : «Les données recueillies et vérifiées par l'ONU sont dévastatrices. Les enfants du Soudan du Sud ont été non seulement affectés par le regain de violence, mais également directement ciblés par toutes les parties au conflit».

Plus de 600 enfants ont été tués entre décembre 2013 et septembre 2014. Des milliers d'enfants soldats ont été enrôlés dans les groupes armés étatiques et non-étatiques. Des dizaines de cas de violences

sexuelles vis-à-vis de filles et de garçons ont été documentés par l'ONU, commises par toutes les parties, ce nombre étant probablement plus élevé dans la réalité. Actuellement près de 6.000 enfants sont séparés de leur famille. Des écoles ont été attaquées et utilisées à des fins militaires ou pour recruter des enfants.

L'armée populaire de libération du Soudan (SPLA) ainsi que l'armée populaire de libération dans l'opposition du Soudan (SPLA-IO) ont bien promis de respecter le plan d'action des Nations unies pour la démobilisation et la fin du recrutement d'enfants soldats (opération «Enfants, pas soldats»). «Six mois plus tard, nous attendons toujours de voir des garçons et des filles libérés et d'autres actions significatives susceptibles de protéger les enfants du pays contre la violence», a déploré la Représentante spéciale.

Enfin, le rapport du Secrétaire général pointe du doigt l'«impunité persistante et généralisée dont bénéficient les auteurs» de violations graves des droits de l'enfant et demande instamment au gouvernement du Soudan du Sud de faire en sorte qu'ils soient tenus pour responsables.

Source : Bureau du représentant spécial du secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés.
<https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/soudan-du-sud-conflit-consequences-devastatrices-enfants/>

**Amnesty International est préoccupé
par la situation humanitaire et les droits humains au Sud Soudan**

Depuis le début du conflit le 15 décembre 2013, des milliers de civils ont été tués. Les violences contre les civils comprennent les tueries ciblées, les violences sexuelles, l'utilisation indiscriminée d'armes lourdes contre des espaces civils, des destructions de maisons et de propriétés civiles, des attaques d'églises et d'hôpitaux abritant des civils. Plusieurs villes importantes ont été largement détruites et abandonnées, et l'ensemble des villages ont été rasés. Près de 900.000 personnes ont fui leur habitation, quelques-uns se sont réfugiés dans les environs, d'autres de plus en plus nombreux dans les camps des Nations unies ou dans des espaces ouverts ruraux où ils n'ont pas accès à la nourriture, l'eau et l'habitation.

Source : rapport d'Amnesty sur le Sud Soudan (en anglais) -
<http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR65/003/2014/en>

RDC : exécutions sommaires et disparitions forcées

Dans son rapport «Opération Likofi : meurtres et disparitions forcées aux mains de la police à Kinshasa», Human Rights Watch (HRW) dénonce les exécutions extra-judiciaires commises par des policiers de novembre 2013 à février 2014.

51 jeunes hommes et garçons ont été tués sommairement et 33 ont disparu à la suite d'opérations de police contre des membres supposés de gangs.

HRW a mené de nombreuses enquêtes et interviews, il en conclut que les opérations de police cautionnées par le président Kabila ont souvent conduit à des opérations arbitraires, à des arrestations de personnes désarmées et à des exécutions sommaires.

Daniel Bekele, directeur de la division Afrique HRW dénonce «une campagne brutale de la police congolaise (...) qui ne renforce pas l'Etat de Droit. (...) les autorités devraient enquêter sur les meurtres et traduire les responsables en justice».

En plus, des très nombreuses exactions constatées (enlèvements d'enfants des rues n'ayant rien à voir avec les gangs), HRW a constaté que l'opération Likofi avait été suivie d'un black out des autorités : menaces envers la presse locale, interdiction de pénétrer dans les morgues, refus de funérailles aux familles, etc.).

Le général Kanyama a été le principal commandant de l'opération, il a lui-même été présent lors d'attaques (et d'exécutions) contre des kulunas présumés (membres des gangs). Kanyama a rencontré HRW et a rejeté toutes les allégations, il a pourtant été contredit par de nombreux témoins.

Le 15 octobre 2014, l'ONU a publié un rapport de 22 pages documentant les exactions rapportées, deux jours plus tard, le gouvernement congolais a expulsé le directeur du bureau conjoint aux Nations unies aux droits de l'Homme, Scott Campbell...

<http://www.hrw.org/fr/news/2014/11/17/rd-congo-une-operation-policier-conduit-la-mort-de-51-jeunes-hommes-et-garcons>

Territoires palestiniens occupés : les enfants arrêtés par les militaires israéliens sont victimes «d'aveux forcés»

Selon Ma'an News Agency, une agence d'information palestinienne, les enfants détenus par les militaires israéliens sont victimes de violence en vue d'obtenir des confessions forcées. «Le système militaire de détention soumet les enfants à plusieurs jours d'interrogations prolongées et d'isolement en vue d'obtenir des aveux à tout prix» a déclaré Abu Eqtash directeur de programme de l'association Defense for Children International Palestine (DCIP). «Les cours militaires admettent ces aveux forcés pour donner l'impression de procès selon les normes internationales». Selon DCIP, un enfant palestinien passe en moyenne 15 jours en complet isolement suivant son arrestation. Il y a eu même un cas d'une mise en isolement d'un enfant durant 26 jours avant son interrogatoire. Plus de 54 enfants ont été maintenu en isolement entre 2012 et 2014, les enfants palestiniens n'ont pas le droit d'être accompagnés par un adulte. Le rapport de DCIP montre que les enfants arrivent au centre d'interrogatoire israélien les yeux bandés, les mains liées et privés de sommeil, 75% d'entre eux ayant subi des violences physiques entre leur arrestation et l'interrogatoire.

Environ 500 à 700 enfants palestiniens, certains âgés de 12 ans, sont arrêtés, détenus et jugés, chaque année, par le système militaire de détention.

En 2014, 25% d'entre eux ont signé des aveux rédigés en hébreux, langue qu'ils ne maîtrisent pas. La plupart sont détenus pour des «lancements de pierre». En février 2013, l'UNICEF avait déjà dénoncé le traitement fait aux enfants palestiniens arrêtés (voir la Lettre n°29, page 28).

Ma'an News Agency - 9 février 2015 - <http://www.maannnews.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=759380>

Liban : abonnez vos enfants à une revue instructive !!!

Dans la revue enfantine du Hezbollah libanais, les héros ne sont pas des princes, des fées ou des sorcières, mais des «résistants tombés contre l'ennemi israélien». Depuis 11 ans, le puissant parti chiite, avec son magazine illustré «Mahdi», inculque aux enfants son idéologie sacro-sainte de «résistance» contre l'Etat hébreu, sa raison d'être depuis sa création dans les années 1980.

Il leur offre des récits fictifs inspirés de la vie des combattants du Hezbollah (Parti de Dieu, en arabe), des puzzles représentant ces guérilleros barbus ou encore des dessins enseignant à l'enfant comment éviter les mines.

L'un de ces récits conte l'histoire d'un combattant qui lance une bombe contre une patrouille israélienne au cours de l'occupation du sud du Liban. Dans un autre, le «héros» Amer confie à sa mère sous le sceau du secret, qu'il part mener «une opération pour tomber en martyr». Il se fait exploser, tuant et blessant 25 militaires israéliens.

Tiré à 30.000 exemplaires, dont 26.000 distribués par les écoles, le mensuel porte le nom de l'imam al-Mahdi (IXe siècle), le dernier des 12 imams vénérés par les chiites.

Le Hezbollah revendique sa profonde influence iranienne et la revue en fait de même. Sa rubrique «Le meilleur des leaders» familiarise ainsi les enfants à l'ayatollah Khomeini.

Les pages «ludiques» encouragent l'enfant à colorier les «objets utilisés par un résistant», telle une grenade ou une arme automatique. Et à dessiner un «chemin pour éviter» les bombes à sous-munitions laissées par les Israéliens dans le sud du Liban.

La revue n'est pas le seul moyen du Hezbollah pour toucher les jeunes. Sur le site internet «Ilaab wa Qawem» («Joue et résiste», en arabe), l'internaute trouve des jeux inspirés de ses opérations. L'un d'eux, le «cimetière des envahisseurs», lui propose de «tirer une balle» sur un soldat israélien. Avec comme slogan: «Israël disparaîtra inévitablement».

Nota : Dans les pays occidentaux, de nombreux jeux extrêmement violents sont aussi proposés aux jeunes, ce qui peut les inciter à des comportements agressifs.

D'après les Echos.fr, 15 décembre 2014.

Birmanie : des apatrides nommés Rohingyas



Depuis 1982, les Rohingyas, musulmans de l'Etat Rakhine en Birmanie sont privés de la nationalité birmane et donc considérés comme apatrides dans leur propre pays.

Depuis 1995, ils ne peuvent plus se marier sans autorisation, l'Etat birman a mis en place un système de quotas totalement arbitraire, entre autres en fonction de la taille du village concerné, etc. D'autre part, les musulmans n'ont droit qu'à deux enfants par couple. Les enfants «supplémentaires», ainsi que ceux nés d'un mariage sans permis, sont «privés» de certificats de naissance et donc n'ont pas d'existence légale.

On estime, qu'en 2010, 60.000 enfants ont ainsi été «blacklistés».

Plus fort encore, depuis les émeutes de 2012, ce sont purement et simplement tous les bébés nés musulmans dans l'Etat Rakhine qui sont privés d'identité...

Pour une fille, la vie dans l'Etat Rakhine devient extrêmement problématique : les écoles sont fermées depuis 2012 et, si elle n'a pas de certificat de naissance, donc d'identité, elle ne peut ni se marier, ni travailler. Et pourtant :

«Les Nations unies ont adopté, le 21 novembre 2014, une résolution appelant la Birmanie à accorder la nationalité birmane à la minorité musulmane apatride des Rohingyas. La résolution a été approuvée lors d'un vote à main levée par la commission des droits de l'homme de l'Assemblée générale, en dépit des réserves de l'Organisation de la coopération islamique qui souhaitait un texte plus ferme. Dans cette résolution, la commission fait part de sa «vive inquiétude» quant au sort des Rohingyas dans l'Etat de Rakhine, où vivent 140.000 personnes dans des camps de réfugiés».

Libé.fr, décembre 2014 et «La Croix», 22 novembre 2014.

Quelques précisions de la Commission Droit de l'enfant

1. Génocide ?

Oui, si on fait référence aux textes Onusiens :

L'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948, affirme : «Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;

d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;

Cette définition a été reprise dans l'article 6 du Statut de Rome le 17 juillet 1998, l'acte fondateur de la Cour pénale internationale. Elle précise qu'il s'agit d'un crime se distinguant par :

- l'intention d'extermination totale ou partielle d'une population ;
- la mise en œuvre systématique de cette volonté.

2. Non-respect de la Convention des Droits de l'Enfant ?

En l'espèce on peut le penser, eu égard principalement aux articles suivants :

2 al. 2 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

3.1 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

7.1 : L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et être élevé par eux.

2. Les États parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Jean-Luc Cheyrouze, Commission Droits de l'enfant.

Pakistan : journée contre Malala, l'intolérance des intégristes fait rage

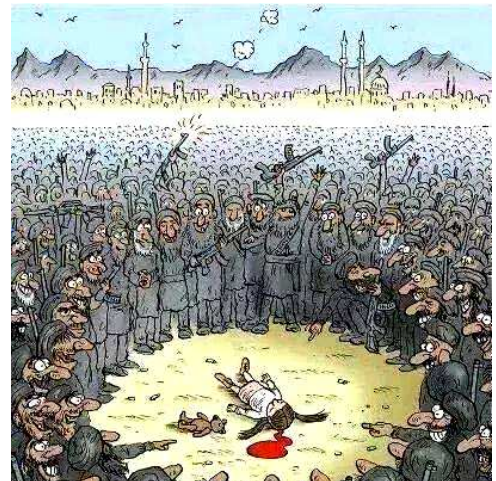


La Fédération des écoles privées du Pakistan a fait fort : tout d'abord, elle avait interdit l'an dernier d'acheter les mémoires de la jeune fille. Elle prétextait que ce livre contenait trop de choses contre le Pakistan et contre l'islam. En outre, l'ouvrage était trop compréhensif, à l'égard du romancier Salman Rushdie, qui a subi durant une vingtaine d'années, une fatwa lancée par l'Iran.

Tout comme Rushdie en son temps, Malala vit aujourd'hui au Royaume-Uni, pour fuir les persécutions dont elle est l'objet. En 2012, elle avait été victime d'un attentat perpétré par les talibans, alors qu'elle menait une campagne visant à permettre aux filles et femmes pakistanaises

d'accéder à l'éducation. Selon l'AFP, la journée scolaire montée contre Malala, le 10 novembre 2014, était constituée de tables rondes, de rencontres et de conférences, pour affirmer un dénigrement total de l'action qu'elle mène. Vue comme une marionnette occidentalisée, les forces intégristes n'ont eu de cesse que de dénigrer son livre et ses paroles. «Nous condamnons sévèrement le chapitre du livre où Salman Rushdie est mentionné par Malala comme un représentant de la liberté d'expression, tout en se référant à l'opinion de son père», assure dans un communiqué Mirza Kashif Ali, président de la Fédération des écoles privées.

Accusée de blasphémer, Malala n'est plus en sécurité dans son pays : parce que l'on ne plaisante pas avec le blasphème. En 1994, la romancière Taslima Nasreen avait été contrainte de fuir le Bangladesh, pour avoir écrit un livre dans lequel elle raconte les persécutions opérées par les musulmans, sur une famille hindoue. Or, dans le livre de Malala, on trouve jusqu'à la description d'une flagellation, pratiquée par les talibans.



An association of Pakistani schools held an "I am not Malala" - © <http://kohram.in>

La journée était intitulée *I am Not Malala*, en référence directe au livre, dont le titre est *I Am Malala*. En 2013, le précédent président de la Fédération des écoles privées avait été tout aussi virulent. Quant aux talibans, ils s'étaient montré un brin plus excessif, en promettant la mort aux libraires pakistanais qui vendraient le livre.

Et bien entendu, les conservateurs à l'origine de cette journée n'ont pas manqué d'affirmer que Malala avait des liens avec Nasreen, autant qu'avec Rushdie. Et de se féliciter aujourd'hui de ce que cette journée aura connu un franc succès dans le pays. Rappelons que toute forme de diffamation ou d'insulte à l'égard de l'islam, au Pakistan, peut occasionner une condamnation à la peine de mort. Fort heureusement, tout le Pakistan n'est pas adoubé par les conservateurs.

<https://www.actualitte.com/international/journee-contre-malala-au-pakistan-l-intolerance-des-integristes-fait-rage-53715.htm>

Lu dans la presse

Japon : manga «porno enfantin» ?

En juin 2014, le parlement japonais a voté l'interdiction de posséder des images «réelles» d'abus d'enfants. La production et la distribution de telles images étaient illégales depuis 1999, mais le Japon est le dernier pays de l'OCDE (groupant les pays riches) à interdire aussi leur possession.

Il y avait des demandes d'étendre cette interdiction aussi à des images «virtuelles» d'abus sexuels d'enfants – en mangas et en jeux. Mais après un long débat, le parlement en a décidé autrement, ce qui a attiré la condamnation des défenseurs des droits de l'enfant, surtout des ONG hors du Japon.

Comment expliquer cela ? Bien que des mangas montrant de très jeunes enfants semblent être mal vus, les produits sexuels impliquant des adolescents sont plutôt admis. Apparemment les parlementaires ne voulaient pas mettre de nombreux fans de mangas – potentiellement des millions – en dehors de la loi. Certains fans se défendent en disant qu'ils s'amusent avec des fantasmes inoffensifs. Aucun enfant ne serait influencé en lisant de tels mangas. Mais est-ce que la limite entre le fantasme et la réalité est toujours nette ?

Un vendeur dans une librairie qui vend les mangas propose cette explication : «Des gens sont excités par quelque chose, puis ils deviennent habitués, donc ils cherchent quelque chose de nouveau pour s'exciter, comme par exemple des jeunes femmes immatures».

C'est cela qui perturbe des critiques : même si personne n'est abusé en produisant des mangas de sexualité explicite, ces mangas peuvent normaliser, faciliter, ou conduire à un risque croissant d'abus sexuel. Mais est-ce le cas ? La recherche sur le sujet est peu concluante, mais beaucoup de japonaises ont aussi une autre inquiétude. Elles voient ce genre d'image comme le signe d'une société qui ferme les yeux à la pornographie extrême qui dégrade la femme et qui sexualise des jeunes.

D'après James Fletcher, BBC News, Tokyo, 7 janvier 2015.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Lu dans la presse

Un jeune Malien exclu du collège et de l'ASE après des tests osseux

Boua Traore, jeune Malien, orphelin, est arrivé en France en juillet 2014 et a été confié à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), puisque né le 25 décembre 1999, selon son acte de naissance.

Le 15 octobre 2014 le tribunal pour enfants a fixé une nouvelle date de naissance : le 1er octobre 1995 sur la base de tests osseux dont les instances médicales récuse la validité scientifique, de même que la Commission Nationale Consultative des Droits Humains (CNCDH).

Conséquence : il est exclu de l'ASE 54. Le Réseau Education Sans Frontières (RESF) lui trouve alors un hébergement et l'inscrit au collège jusqu'au 17 décembre dernier, date à laquelle l'Inspection académique considère

qu'il n'a plus sa place car étant considéré comme majeur.

Une procédure d'appel a été initiée contre la décision du tribunal. «Tout cela procède d'un climat désagréable de suspicion à l'encontre des étrangers», a conclu l'avocate chargée du dossier et qui vient de lancer une procédure contre la décision de l'inspecteur d'Académie.

«L'Education c'est un droit», disent les enseignants qui soutiennent Boua Traore.

Article tiré du Blog RESF (Médiapart) et de l'Est Républicain du 6 janvier 2015.

Des centres de vaccination luttent contre l'excision et les mariages forcés

S'interrogeant sur la situation de plusieurs adolescentes accueillies au sein du centre des vaccinations internationales de l'Institut Pasteur et, semble-t-il, contraintes de retourner dans le pays d'origine de leurs parents notamment lors des périodes de vacances scolaires, la responsable administrative du centre médical de l'Institut Pasteur, ainsi que le médecin responsable du centre des vaccinations internationales de ce même Institut, ont exprimé leur inquiétude, le 9 octobre 2013, à l'un des délégués du Défenseur des droits. En effet, le retour de certaines jeunes filles dans le pays d'origine de leurs parents, constitue un

moment propice aux risques d'excision et/ou de mariage forcé, qui peuvent être imposés par leur famille.

Au terme d'une riche collaboration avec les différents représentants des principaux centres des vaccinations internationales (Institut Pasteur, Institut Alfred Fournier, Aéroports de Paris), de la Société de médecine des voyages, de la Cellule de Recueil de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP) de Paris et du Parquet des mineurs de Paris, il a été convenu que l'accueil des mineurs dans les centres des vaccinations internationales (CVI) pouvait donner lieu à la transmission d'une information préoccupante à la CRIP ou à un signalement au procureur de la République. A cet effet, un document, rédigé sous la forme d'un protocole, a été élaboré conjointement avec les différents acteurs précités, permettant aux soignants de mieux connaître les professionnels chargés de la protection de l'enfance et la façon de les solliciter.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/linstitution/actualites/excision-mariage-force-le-defenseur>

Lutte contre le vandalisme en milieu urbain

Un dispositif de réparation pénale a été mis en place au printemps 2013, à la suite d'une convention signée entre la Ville de Paris, le parquet et l'entreprise Somupî chargée de l'exploitation des vélib's à Paris. Ces stages sont destinés aux jeunes primo délinquants, ayant été arrêtés pour vol, dégradation ou acte de vandalisme de bicyclettes en libre service. Le principe de ces stages est simple : « Tu casses, tu ré pares ! » Les jeunes peuvent refuser cette alternative aux poursuites pénales mais peu le font. Le stage se déroule dans le centre de réparation des vélib's rue Sergent-Bauchat, dans le 12ème arrondissement. C'est pour beaucoup de ces jeunes le premier contact avec le monde du travail et le moment de prendre conscience des conséquences de leurs actes. Le dispositif est toutefois limité en raison d'une liste d'attente trop importante. Pour répondre à cette demande, la durée des stages est réduite à une journée, ce qui diminue considérablement son intérêt. Mais d'autres programmes devraient être mis en place par la Ville de Paris, en partenariat avec l'entreprise EVESA qui s'occupe de l'éclairage public et les bailleurs sociaux, pour les dégradations commises par des mineurs dans les immeubles.

«Grand Paris», 18 février 2015.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Lu dans la presse

Kosovo : la mort tragique d'un enfant rom

Un enfant rom de 7 ans est mort le 17 décembre 2014, suite aux morsures d'un chien errant, non loin d'une décharge à Fushë Kosovë, dans le centre du Kosovo. L'enfant, atteint à la tête, est décédé au centre clinique universitaire du Kosovo. Ce fait divers tragique jette une lumière crue sur la pauvreté extrême de la communauté rom au Kosovo.

La victime, Jeton Jashari, était issue de la communauté RAE (Roms, Ashkalis, Égyptiens), délaissée au Kosovo et dans le

reste des Balkans. Aujourd'hui, les représentants des partis politiques de la communauté RAE accusent les institutions du Kosovo de les avoir longtemps négligés. «L'enfant a trouvé la mort dans une décharge infestée de chiens errants. La pauvreté extrême de cette communauté oblige les enfants à se rendre dans ces décharges pour ramasser de la ferraille et la revendre. La victime aurait dû se trouver sur les bancs de l'école», s'indigne Veton Berisha, représentant de la communauté RAE au parlement du Kosovo.

D'après Albinfoch – Actualité des Albanophones en Suisse – 20 décembre 2014.

Etats-Unis, pauvreté en hausse

C'est un record que le pays aurait préféré ne pas battre. Selon un rapport publié le 17 novembre par le National Center on Family Homelessness, près de 2,5 millions d'enfants américains, soit un sur trente, seraient sans abri. Ce nombre n'a jamais été aussi élevé. La situation est particulièrement préoccupante dans l'Alabama, au Mississippi et en Californie. Ce dernier Etat compte 527.000 enfants sans domicile fixe.

Selon la directrice du Centre, cela aura des conséquences dévastatrices sur l'éducation des enfants, sur leur développement social et émotionnel et la société va en payer le prix en termes humains et économiques.

«DirectMatin», 18 novembre 2014.

Etats-Unis : exécuté à 14 ans, innocenté par un juge, 70 ans après

George Stinney, jeune garçon noir, n'avait que 14 ans lorsqu'il a été exécuté en Caroline du Sud après sa condamnation pour le meurtre de deux jeunes filles blanches.

Depuis quelques années, plusieurs avocats clamaient son innocence, réclamant la réouverture du dossier. Une juge vient d'annuler la décision de justice, 70 ans après. Une nouvelle que devraient apprécier ces avocats, persuadés que les aveux de Stinney à l'époque avaient été obtenus sous la contrainte.

George était le seul suspect, aucun témoin n'avait été appelé à la barre. Après dix minutes de délibération, le jury, composé de 12 hommes blancs, rend son verdict : condamnation à mort, par la chaise électrique. Les protestations de syndicats, de religieux et la NAACP, une association de défense des droits civiques des citoyens de couleur, n'y changeront rien.

D'après Inès El laboudy- metronews.fr - 18 décembre 2014.

Etats-Unis : les enfants pauvres ont plus de risque d'être asthmatiques

Une nouvelle étude parue aux Etats-Unis remet en cause le facteur urbain dans la prévalence de l'asthme chez les enfants et met en lumière celui de la condition sociale.

Le fait de vivre en ville plutôt qu'à la campagne ne serait pas un facteur aussi déterminant, selon une étude scientifique parue le 20 janvier 2015 dans la revue «Allergy and Clinical Immunology». On y lit qu'il y a peu de différence de taux d'asthme entre les enfants vivant dans les villes d'une part (13%) et les banlieues et zones rurales d'autre part (11%). Mais cette étude menée par des chercheurs de l'Université Johns Hopkins à Baltimore (Maryland, est) montre que le revenu des parents, la race et l'origine ethnique paraissent jouer un rôle beaucoup plus déterminant dans le risque de

devenir asthmatique chez les enfants, que l'environnement physique dans lequel ils vivent.

Dans les zones défavorisées de villes de taille moyenne dans le Midwest, la prévalence d'asthme chez les enfants est de 26%, contre 15% dans des zones plus urbanisées. Les résultats de cette étude reflètent un important changement démographique en cours avec un accroissement de la pauvreté dans les banlieues et les zones rurales qui résulte de l'exode des minorités raciales et ethniques du centre des grandes agglomérations.

AFP, 20 janvier 2015.

Enfants du Nigéria : des réfugiés par milliers



Fuyant les attaques de Boko Haram dans le nord du Nigéria près d'un million de personnes ont été poussées sur les routes. Beaucoup ont fui en franchissant le lac Tchad. 135.000 d'entre elles ont déjà franchi les frontières du Tchad, du Cameroun et du Niger. La grande majorité est constituée d'enfants et de femmes.

Au Tchad, près de 9.000 personnes sont arrivées, une centaine d'enfants ont fait le voyage par leurs propres moyens sans leurs parents. 15.000 enfants ont trouvé refuge dans le camp de Minawao au Cameroun. Les femmes et les enfants représentent 70% des réfugiés de la région de Diffa au Niger. Selon l'UNICEF le taux de malnutrition est alarmant.

Source : http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/2015/01/26/enfants-du-nigeria-surtout-ne-pas-attendre-22936?utm_source=base&utm_campaign=NL-fevrier2015&utm_medium=email

On peut aussi consulter les cartes interactives sur le site de France 24 : <http://www.france24.com/fr/20140522-carte-boko-haram-poudriere-nigeriane-nigeria/>

Une jeune élève palestinienne de 14 ans arrêtée et condamnée à deux mois dans les prisons israéliennes



Malak 'Ali Al-Khatib, The youngest Palestinian female prisoner - © Al Haq agency

Malak 'Ali Al-Khatib est une élève de la « Beitin High School » près de Ramallah. Le 31 décembre dernier elle devait aller passer l'examen d'anglais de mi-année vers 7 h 30. A 9 h, son père 'Ali, âgé de 58 ans, a reçu un coup de téléphone du chef du conseil de Beitin, l'informant que sa fille avait été arrêtée par les forces d'occupation israélienne (IOF). Malak était proche de la route 60, à 175m de son école. Elle a été transférée à la prison de Hasharon. Elle est inculpée de trois charges : avoir

ramassé des pierres, avoir tenté de les lancer sur la route 60 et être en possession d'un couteau en dehors de chez elle. Le 14 janvier a eu lieu la première audition devant la cour militaire d'Ofer. A la cinquième session, le 19 janvier, elle a été condamnée à deux mois de prison, trois ans de probation et 6 000 shekel (1540\$) d'amende, alors que les militaires israéliens n'ont jamais plus fait mention de l'histoire du

couteau. Ses parents n'ont pas pu aller la voir en prison, les autorités israéliennes leur ayant refusé les permis.

Malak, devenue le symbole de la colère des Palestiniens contre les arrestations d'enfants dans les territoires occupés, a été libérée le 13 février 2015.

Il faut rappeler qu'actuellement 156 enfants palestiniens sont dans les geôles israélienne dont 17 ont moins de 16 ans, ceci en contradiction avec l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant qui stipule que l'emprisonnement doit être une mesure exceptionnelle prise en dernier ressort.

Sources : Al Haq : ong palestinienne de défense des droits humains : <http://www.alhaq.org/>
Journal «L'Express»

Les enfants de Gaza

Dans la bande de Gaza, l'été 2014 aura été d'une violence sans précédent, marqué par les bombardements meurtriers et destructeurs de l'opération militaire israélienne «Bordures protectrices» à laquelle les enfants ont payé un lourd tribut. D'après l'Office de Coordination Humanitaire des Nations Unies, 501 enfants gazaouis sont morts dans les bombardements, entre juillet et août 2014. Plus de 3.000 ont été blessés, dont environ un millier resteront handicapés à vie.

Un grand nombre ont été témoins de la mort de membres de leur famille ou de voisins. Des milliers ont perdu leur logement.

L'association Culture et Pensée Libre (CPL), organisation indépendante et laïque, créée en 1991 à l'initiative de cinq femmes de la Bande de Gaza, s'était alors mobilisée pour essayer de maintenir ses activités ludiques, sportives et culturelles, dès que les cessez-le-feu le permettaient, pour «faire diminuer la tension subie par les enfants et leur donner un répit momentané face à la violence environnante».

L'association joue un rôle important dans le développement d'une société civile palestinienne en s'appuyant sur la promotion des droits des enfants, des jeunes et des femmes dans le Sud et le centre de la Bande de Gaza.

Association Culture et Pensée Libre (CPL) - 20 octobre 2014.

Le courage de jeunes indiens

Le Conseil indien pour le bien-être d'enfants a sélectionné 8 filles et 16 garçons comme lauréats du Bharat Award, la plus haute distinction du courage. Une des filles, Ashwini Bandu Upgahade, 13 ans, a sauvé sa sœur d'un léopard en jetant des mangues sur l'animal.

Une autre fille, Ripa Das, 7 ans, a sauvé son petit frère d'un incendie. Plusieurs jeunes ont été choisis pour avoir sauvé des personnes prises par les eaux, et trois de ces jeunes ont perdu la vie en le faisant.

Resham Fatma, une fille de 16 ans, a été jetée dans une voiture par son propre oncle, a résisté, a subi une attaque d'acide, mais a réussi à échapper et a alerté la police. Après deux interventions chirurgicales et un suivi psychologique, la jeune fille veut reprendre ses études et entrer dans la fonction publique pour «changer la société».

«The Times of India», Nashik, 19.01.2015.

Inde : enfants esclaves

Plusieurs centaines d'enfants réduits en esclavage ont été secourus en janvier 2015 par la police d'Hyderabad, dans le sud de l'Inde, rapporte la chaîne d'information NDTV.

87 enfants, essentiellement des garçons – dont le plus jeune est âgé de 6 ans –, ont été découverts le 29 janvier, dans un atelier de fabrication de bracelets de la vieille ville. Cinq jours plus tôt, 220 autres avaient été retrouvés dans le même genre d'ateliers, au cours de perquisitions qui ont conduit à l'arrestation d'une vingtaine de personnes.

Des images de télévision les montrent entassés dans l'un de ces ateliers, dans des conditions d'hygiène déplorables, qui leur servait également de dortoir. Ils y travaillaient de 9 heures à 22 heures, ont-ils expliqué. Pour la plupart originaires du Bihar et de l'Uttar Pradesh, ils ont été «vendus» pour 5.000 roupies (70 euros), selon la police.

«Le Monde», 30 janvier 2015.

Inde : une brigade sans moyens contre le travail des enfants

Bombay, la brigade de police municipale supposée lutter contre le travail des enfants n'a pas réalisé les résultats attendus – par manque de mobilité. Bien que des centaines d'enfants travailleurs soient visibles dans des hôtels, des fours à briques, des magasins, et des usines de toutes sortes, la brigade ferme les yeux, n'ayant pas de véhicules pour patrouiller. Parmi les 20 brigades spécialisées de la police, celle pour protéger les enfants est la moins bien équipée.

Suivant une directive du haut tribunal de Bombay, le commissaire principal de police a créé des sous-brigades attachées à chaque commissariat de police de la ville, pour la lutte contre le travail des enfants, mais il paraît qu'elles n'existent que sur le papier, car elle n'a encore enregistré aucun cas cette année.

The Time of India, 16 février 2015

Chine : l'enfant unique garde la cote



Un enfant unique avec ses parents et ses grand-parents, le 16 novembre 2013 à Shanghai. (Photo Peter Parks. AFP).

Malgré l'assouplissement du contrôle des naissances, le vieillissement de la population continue de s'accroître.

Le pouvoir espérait un baby-boom pour rééquilibrer la pyramide des âges d'un pays vieillissant, ce fut un baby-flop.

L'assouplissement de

la politique de contrôle des naissances des autorités chinoises qui permet aux couples, dont un des parents est enfant unique, de concevoir un deuxième enfant, n'a pas eu l'effet escompté. En effet, un peu moins d'un million de couples concernés par la mesure, ont entrepris les démarches en vue de mettre au monde un deuxième enfant, a indiqué en janvier 2015 la Commission nationale pour la santé et la planification familiale dans un communiqué. Soit la moitié de ce qui était attendu, en déduit-on des déclarations de son porte-parole, Mao Qun'an...

Beaucoup de couples qui pourraient avoir des enfants s'abstiennent par peur de l'avenir, inquiets de ne pas pouvoir faire face aux dépenses que cela implique. La Chine est menacée d'être vieille avant d'être riche.

«Libération», d'après Charles VALLY, correspondant à Pékin, 20 janvier 2015

Agenda

FILMS



«RESPIRE»

de Mélanie Laurent

1h32 – novembre 2014

«Respire», dépeint avec acuité les rapports ambigus entre deux lycéennes dont l'amitié tourne progressivement en relation toxique.

Mélanie Laurent n'avait que 17 ans, l'âge des protagonistes, quand elle a découvert le livre d'Anne-Sophie Brasme (*J'ai lu*, 5,10€) qui a inspiré son film. «Je ne l'ai pas relu, dit-

elle, car je voulais conserver l'impression que j'avais eue à l'époque. Il m'avait laissé une trace indélébile». La violence du roman a déteint sur le long-métrage qui retrouve la brutalité des années adolescentes avec leurs joies mais aussi leurs sentiments exacerbés. La cinéaste manifeste un certain talent pour saisir la perversité de la jeunesse au gré d'un film puissamment dérangeant.

En dehors d'une scène équivoque entre les deux héroïnes, l'homosexualité n'est pas du tout le thème de *Respire*. Mélanie Laurent joue sur la dépendance progressive de la victime pour son bourreau livrant une analyse brillante d'une relation très forte. «C'est cet engrenage que j'ai voulu montrer à un âge où on est influençable et où on a besoin d'être aimé», dit-elle.

«BEBE TIGRE»

de Cyprien Vial, comédie

dramatique française – janvier 2015



Projeté au 29ème Festival international du film francophone de Namur, en Belgique, ce film met en lumière une réalité sociale souvent ignorée. Ce premier long métrage du Français Cyprien Vial donne un coup de projecteur sur la traite des enfants originaires du nord de

l'Inde. Leurs parents ont payé très cher pour leur voyage vers la «Terre promise». Mais une fois en France, ils sont exploités, voire abandonnés par leurs passeurs.

Au collège de Seine-Saint-Denis, en banlieue parisienne, Many, le personnage principal de «Bébé Tigre», est en apparence un adolescent comme les autres. Le jeune Indien de 17 ans a été pris en charge par l'Etat français à son arrivée en France il y a deux ans. Ses parents, restés au pays, se sont lourdement endettés pour le faire venir dans l'Hexagone, via un réseau plus ou moins légal. La mission du jeune homme ? Travailler et envoyer le maximum d'argent à sa famille au Penjab.



«MAX ET LENNY»

de Fred Nicolas avec Camélia Pand'Or & Jisca Kalvanda - Scénario Fred Nicolas et François Bégaudeau - 2015

«Qu'est ce qu'il reste quand on n'a rien ou presque rien ? Il reste l'amitié. Il paraît qu'on apprend de nos parents, on dit moins qu'on apprend beaucoup de nos amis.»

(F.Bégaudeau). Lenny est une adolescente sauvage et solitaire

d'une cité des quartiers nord de Marseille qui exprime par le rap les difficultés de son quotidien. Elle rencontre Max, une jeune Congolaise sans papiers...

Le début d'une amitié fusionnelle et exclusive qui permet de sortir du quotidien difficile, de s'évader et de s'exprimer par la voix et la puissance des mots...

LIVRES



«PAROLE D'EDUC»

Éducateur spécialisé au quotidien,

de Joseph Rouzel, , *éducateur spécialisé, psychanalyste, directeur de l'Institut européen psychanalyse et travail social de Montpellier - Erès poche - éducation formation* - 2014

Mais que font les éducateurs ? Ils travaillent auprès de handicapés, malades mentaux, délinquants, toxicomanes... dans des foyers, des institutions, des quartiers, en milieu ouvert ou en internat...

Mais que font-ils vraiment ? L'éducation spéciale prend en charge des personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) en grande souffrance dans le but de les accompagner, les aider, les soutenir dans l'appropriation de leur espace psychique, physique, social.

Mais comment les éducateurs s'y prennent-ils ? Ils s'investissent dans les petites choses du quotidien, dans la rencontre singulière, pour permettre à d'autres de construire au jour le jour leur propre vie. Bien souvent leur travail ne se voit pas. Et pourtant les éducateurs ne ménagent ni leur peine ni leur réflexion.

Depuis la première publication de cet ouvrage, le paysage social s'est alourdi sérieusement. Pris entre le marteau de politiques sociales de plus en plus répressives et ségrégatives et l'enclume du respect des sujets qu'ils accompagnent, les éducateurs se présentent aujourd'hui plus qu'hier comme des empêcheurs de commercer en rond. À la croisée de la réflexion théorique et de la pratique vécue, entre dire et faire, l'auteur essaie de fonder en raison l'acte éducatif, de mettre en lumière une profession de l'ombre, en mal de reconnaissance sociale, une profession jeune aussi, dont les acteurs, ces bricoleurs du quotidien, essaient depuis quelques années de définir le territoire.



«LA DELINQUANCE DES JEUNES»

de Laurent Mucchieli - Les Etudes n°5402-03 - La Documentation française - 2014

La délinquance des jeunes constitue un thème récurrent du débat public. Loin des clichés fréquents en la matière, cet ouvrage propose un bilan des connaissances à la fois historique, sociologique et juridique. Les comportements de la jeunesse accompagnent

les évolutions technologiques et sociétales, mais les différents types de délinquance identifiés par la recherche témoignent davantage de la permanence que de la nouveauté des problèmes. Les auteurs font le point à la fois sur l'histoire de ces phénomènes, sur leur mesure statistique, sur les différences entre garçons et filles ainsi que sur le phénomène des bandes. En outre, ils expliquent les nombreuses réformes de la justice et, plus largement, de la prise en charge pénale des jeunes délinquants survenues depuis l'ordonnance du 2 février 1945. Cet ouvrage intéressera autant les universitaires que les nombreux professionnels (policiers et gendarmes, magistrats, travailleurs sociaux, élus et techniciens des collectivités territoriales) confrontés au quotidien à ces problématiques.



«UN INCESTE ORDINAIRE» Et pourtant tout le monde le savait

de Léonore Le Caisne - Editions Belin - Collection : Anthropolis

Pendant 28 ans, dans un village de la région parisienne, Nelly G. a été violée et torturée par son père. Cet inceste, duquel sont nés six garçons, fut pratiqué au su de tous, des voisins aux élus, en passant par les commerçants, les services sociaux, l'hôpital, l'Éducation nationale... Dans le

petit village tranquille comme dans la cité populaire où le père travaillait, on savait et on en parlait. Pour comprendre le laisser-faire général, l'auteur a, pendant une année complète, rencontré Nelly, les habitants, les commerçants et les élus, décryptant l'incessant commérage sur la famille G. et l'indignation collective suscitée par la prise de parole publique de Nelly, mais aussi la mise en scène de ce fait-divers par la presse. Une analyse qui montre que la relation incestueuse entre le père et sa fille n'est pas qu'une affaire familiale mais aussi une affaire collective : cet inceste s'est inscrit dans le cours de la vie du village et de la cité jusqu'à en devenir un élément presque ordinaire.

Léonore Le Caisne est ethnologue au CNRS. Elle a notamment publié : «Prison. Une ethnologue en centrale», Odile Jacob, 2000, et «Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus», Seuil, 2008.



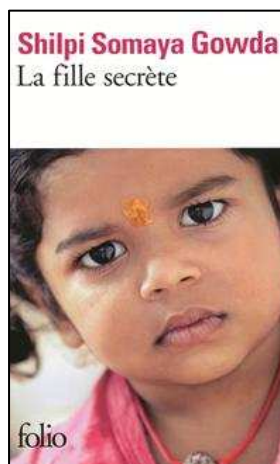
«LE PLACEMENT DES ENFANTS»

de Dominique ATTIAS (ed) et Lucette KHAÏAT- Erès - 2014 -
Collection dirigée par Patrick Ben Soussan

Lorsqu'un enfant est en danger dans sa famille, lorsque ses parents ne peuvent pas ou ne savent pas l'élever ou le protéger, lorsqu'ils le maltraitent, lorsqu'ils sont violents ou lorsque l'enfant a commis des actes de délinquance qui justifient une privation de liberté, l'État doit assurer son placement.

Comment faire pour que le placement soit réussi ? Pour que la rupture ne soit pas un traumatisme supplémentaire ? Comment accueillir l'enfant, avec ses souvenirs douloureux, ses colères, sa violence, sa peur ? Comment préparer l'après-placement ?

Les auteurs analysent la politique des organismes chargés de la protection de l'enfance : la PJJ et l'Aide sociale à l'enfance. Ils présentent les réalités concrètes du placement, les modes de fonctionnement, les résultats, les innovations, les échecs, les difficultés, la vie au sein d'une famille d'accueil, d'un centre de milieu ouvert où s'effectuent des placements séquentiels, d'un centre de placement éducatif, ou d'un centre éducatif fermé. Le problème douloureux des «enfants incasables», la question complexe du retour de l'enfant dans sa famille et de son accompagnement sont également abordés. En contrepoint est proposée une ouverture sur le placement de l'enfant en Allemagne et au Royaume-Uni.



«LA FILLE SECRETE»

de Shilpi Somaya Gowda -
Roman (poche Folio). Paru en octobre 2012

Lorsque Kavita, pauvre paysanne indienne, enfante pour la deuxième fois d'une fille, c'est une catastrophe pour son mari et sa famille. La mort dans l'âme, la jeune mère se résout à confier son nourrisson à un orphelinat.

De l'autre côté de la terre, aux Etats-Unis, Somer et Krishnan, médecins tous les deux, elle américaine, lui indien, ne

peuvent pas avoir d'enfant. Ils recueillent la fille de Kavita, l'appellent Asha, lui offrent amour, éducation et avenir. Un jour, celle-ci, devenue grande, veut connaître ses origines et ce sera pour elle la découverte d'une autre culture, celle de l'Inde où elle est née.

Shilpi Somaya Gowda nous offre une œuvre poignante, réflexion subtile sur l'adoption et la construction d'une identité, sans oublier de nous dépeindre la société indienne aux multiples visages, où une fille représente, pour l'avenir de familles très pauvres, une dot qu'il sera impossible de payer.



OUTILS PEDAGOGIQUES POUR LES ENFANTS DE LA FRANCOPHONIE

Trois outils de promotion des droits de l'enfant ont été réalisés par le Comité AOMF (association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie) sur les droits de l'enfant avec l'aide du Défenseur des droits et Président de ce Comité :

Un livret de présentation de la Convention relative aux

droits de l'enfant « Découvre tes droits ! » : la Convention y est présentée de manière simple et dans un langage adapté aux enfants de 6 à 13 ans. Le rôle des médiateurs y est également expliqué et les contacts des membres du Comité AOMF sur les droits de l'enfant sont donnés en fin de livret.

Une règle cartonnée et une affiche présentent les 12 principaux droits et incitent les enfants à saisir les Médiateurs/Ombudsmans de leur pays.

Le besoin des membres de l'AOMF en matière d'outils présentés en format papier avait en effet été mis en avant lors de la réunion du Comité à Moncton (Canada) en juillet dernier. Ces documents ont notamment été distribués lors d'événements et réunions de sensibilisations organisés autour du 20 novembre en commémoration du 25^e anniversaire de l'adoption de la Convention. Ces outils seront ainsi utilisés par plus de quinze membres de l'AOMF et disponibles dans les 300 Centres de lecture et d'animation culturelle présents dans 21 pays d'Afrique et de l'Océan indien, en Haïti et au Liban.

Les versions électroniques des trois outils sont à la disposition de tous sur le site internet de l'AOMF.

COLLOQUE

«DU RECUEIL DE SA PAROLE AUX DROITS DE L'ENFANT EN DANGER»

Colloque organisé par l'Institut de Victimologie, en partenariat avec l'UNESCO, les 18 et 19 mars 2015.

Le docteur Gérard Lopez, Président de l'Institut de Victimologie, Mme Mireille Cyr, professeur à l'Université de Montréal, le docteur Jean-Marc Ben Kemoun, pédopsychiatre à l'UMJ de Versailles et Mme Flore Capelier, ancienne inspecteur enfance du Conseil Général du Val de Marne interviendront au cours de ces deux journées.

Pour toute information sur le programme du colloque et le bulletin d'inscription, téléphoner au : 01 42 27 81 65 ou envoyer un message à l'adresse suivante :

contact@institutdevictimologie.fr

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant

76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

(qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Elaboration et préparation de La Lettre :

Philippe Brizemur, Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Jacques Bass, Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,

Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Alix Geoffroy, Isabelle Cadars-Jenoc, Michaël Lakin,

Jean-Pierre Lazarus,

Relecture :

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur